

Chaque geste compte. Participez à «l'effet domino».

**PREMIER PLAN STRATÉGIQUE
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA COLLECTIVITÉ
MONTRÉLAISE**

Phase 2007-2009



Montréal 

Production

Ce document a été produit sous la supervision de Chantal I. Gagnon, directrice de l'environnement et du développement durable, Service des infrastructures, transport et environnement, Ville de Montréal.

L'équipe technique :

Coordination

Danielle Lussier, Direction de l'environnement et du développement durable.

Rédaction

Rémi Haf, François Miller, Michel Allaire et Renée Rouleau, Direction de l'environnement et du développement durable

Patrick-Jean Poirier, Direction des communications et des relations avec les citoyens

L'équipe technique tient à remercier les partenaires et le personnel de la Ville qui ont contribué à l'élaboration du contenu de ce plan d'action.

ville.montreal.qc.ca/developpementdurable

Sur ce site, vous trouverez :

- La version intégrale du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*;
- Les partenaires engagés à ce jour à mettre en œuvre les actions de la phase de démarrage 2005-2006;
- Des conseils utiles pour intégrer le développement durable au quotidien;
- Le bulletin d'information *Domino* et des actualités;
- Un forum d'échanges virtuel sur le développement durable, destiné aux organismes partenaires du Plan.



Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,



En adoptant le *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* en avril 2005, Montréal affirmait l'importance du développement durable comme assise sur laquelle devait se construire la ville. Le bilan de la phase 2005–2006 démontre clairement la prise en charge de la collectivité et les bénéfices générés par les actions entreprises.

Dans une société où plus de 75 % de la population vit en zone urbaine, la mise en œuvre d'une stratégie de développement urbain durable représente un défi majeur à relever. Elle donne surtout l'occasion de positionner favorablement l'agglomération montréalaise par rapport aux autres régions urbaines. Les régions urbaines sont non seulement devenues les grands pôles de la croissance économique, mais elles doivent aussi répondre aux grands enjeux planétaires : changements climatiques, exploitation sans cesse accrue des ressources énergétiques et hydriques, ou encore perte de la biodiversité. Plus spécifiquement, l'attractivité d'une agglomération dépend en bonne partie de sa capacité à résoudre les problèmes d'accroissement du trafic routier, d'étalement urbain, d'accès aux espaces verts...

En proposant la phase 2007–2009 du plan, l'administration municipale confirme son engagement envers le développement durable et réaffirme son rôle de chef de file en ce qui concerne les solutions à mettre de l'avant. Le réengagement d'organismes et l'adhésion de nouveaux partenaires sont primordiaux afin de démontrer l'intérêt et la volonté des acteurs socioéconomiques montréalais de réaliser un développement urbain durable. La particularité et le succès de ce plan résident donc tant dans l'engagement des autorités publiques que dans celui des organismes partenaires à le concevoir, puis à le mettre en œuvre.

Le présent document énonce ainsi un certain nombre d'actions proposées par l'administration municipale pour réaliser les orientations ou objectifs du plan. Il présente quelques contributions concrètes relatives à ces enjeux et illustre la volonté de l'administration municipale d'agir dès à présent. Ces actions ne sont cependant pas limitatives. Plusieurs autres politiques et plans y font déjà ou y feront éventuellement référence. L'administration s'engage à mettre en œuvre tous les efforts pour s'assurer que les différents plans et projets municipaux de l'agglomération de Montréal répondent aux principes du développement durable.

Considérant qu'il est essentiel d'assurer la cohérence et la continuité du plan, l'administration municipale et ses partenaires ont convenu de l'importance de poursuivre et de compléter les actions entreprises dans la phase 2005–2006. À cet égard, ils maintiennent les quatre orientations ciblées comme prioritaires, tout en s'engageant à en augmenter la portée.

Pour l'administration municipale, l'enjeu est tout simplement vital. Elle veut bien sûr assurer la prospérité de la métropole, mais souhaite que cela se fasse dans un environnement sain et agréable, un environnement que tous seront fiers de transmettre aux générations futures.

Et pour s'assurer d'atteindre les objectifs fixés, il est essentiel de pouvoir compter sur des partenariats forts et sur une mobilisation générale de la population!



Gérald Tremblay
Maire de Montréal



Alan DeSousa, FCA
Membre du comité exécutif,
responsable du développement
durable et du développement
économique

Table des matières

| | |
|--|-----|
| 1 - Points de repère | 1 |
| Définition du développement durable | 2 |
| Fondements du <i>Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise</i> | 2 |
| Démarche d'élaboration de la phase 2007-2009 | 3 |
| Orientations | 4 |
| Actions 2007-2009 | 4 |
| Phase 2007-2009 en bref | 6 |
| Autres engagements municipaux en lien avec les orientations du plan | 9 |
| 2 - Plan d'action détaillé de la phase 2007-2009 | 15 |
| Orientation prioritaire Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre | 17 |
| Orientation prioritaire Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels | 35 |
| Orientation prioritaire Pratiquer une gestion responsable des ressources | 49 |
| Orientation prioritaire Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, les institutions et les commerces | 69 |
| Orientation Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts | 79 |
| Orientation Mobiliser les organisations et les citoyens montréalais dans le développement durable de la métropole | 89 |
| Orientation Offrir aux citoyens des services municipaux et une réglementation en matière d'environnement dans un esprit d'équité | 93 |
| 3 - Mise en œuvre du plan d'action | 97 |
| Engagement des partenaires | 98 |
| Activités de mise en œuvre | 101 |
| ANNEXES | 103 |



1

Points de repère



Définition du développement durable

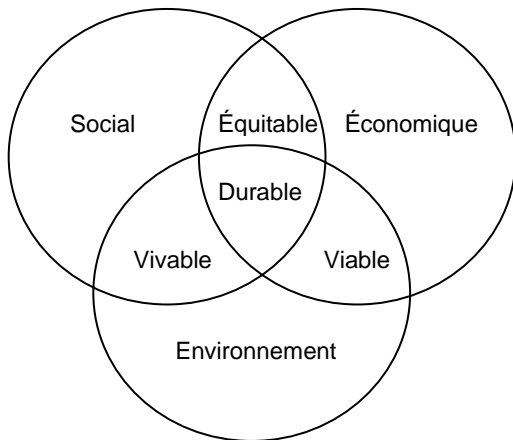
À l'heure où l'humanité fait face à des défis importants qui dépassent les enjeux environnementaux, des questions fondamentales émergent. Comment concilier le progrès économique et social sans mettre en péril l'équilibre naturel de la terre ? Comment répartir les richesses entre les riches et les moins nantis ? Que faire pour léguer un environnement en bon état aux générations futures ? Le concept de développement durable a été élaboré de manière à apporter des réponses concrètes à ces questions.

Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations à venir de répondre aux leurs.

Ce concept a été popularisé en 1987, lors de la publication du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland) intitulé *Notre avenir à tous*.

Le développement durable suppose un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. Il encourage la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société au processus de décision.

Les trois sphères du développement durable



Le Défi-partenaires

Un défi a été lancé auprès de tous les organismes partenaires afin qu'ils s'engagent à réaliser au moins cinq actions, dont une action vedette, parmi les 36 actions de la phase 2007–2009.

Fondements du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise

La volonté de se doter d'un premier plan stratégique en matière de développement durable est issue du Sommet de Montréal tenu en juin 2002. Plusieurs organismes ayant à cœur le développement durable de la métropole ont alors souligné leur engagement à travailler aux côtés de la Ville en adhérant à la *Déclaration de principe de la collectivité montréalaise en matière de développement durable* et en s'engageant à réaliser certaines actions spécifiques.

Adopté le 20 avril 2005 par le comité exécutif de la Ville de Montréal, le *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* s'échelonne sur une période de cinq ans.

La singularité de ce plan se traduit par cet engagement collectif d'organismes partenaires – où l'administration municipale est un des acteurs – voués à faire du développement durable une assise sur laquelle se construit Montréal.

La participation d'un nombre croissant d'organismes à réaliser des actions du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* démontre l'intérêt et la volonté grandissants des acteurs socio-économiques d'adhérer à une démarche concertée au profit d'un développement urbain durable.

Démarche d'élaboration de la phase 2007–2009

Comme il a été mentionné précédemment, le partenariat étroit qui s'est forgé avec les acteurs de la collectivité constitue un apport original dans la gouvernance de l'agglomération. La démarche entreprise pour élaborer la phase 2007–2009 s'inscrit en continuité avec le processus ayant mené à l'élaboration de la phase de démarrage. Ainsi, les représentants des principales sphères d'activité de la société et de l'administration municipale ont participé au comité de liaison et au comité des partenaires, accompagnant l'administration municipale tout au long de cette démarche d'élaboration dont le tableau suivant présente les principales étapes.

| | | |
|---------------------|---|---|
| Mars – Mai 06 | Organisation de la démarche d'élaboration. | Cadre d'élaboration |
| Juin 06 | Rencontre du comité de liaison: détermination des balises pour la définition des actions de la phase 2007–2009. | |
| Juin 06 | Rencontre du comité des partenaires : propositions d'actions et d'axes d'interventions. | |
| Été 06 | Élaboration de propositions d'actions. | Élaboration du contenu du plan d'action 2007–2009 |
| Août – septembre 06 | Rencontre d'experts : établissement d'une nouvelle action vedette pour chacune des quatre orientations prioritaires. | |
| Septembre 06 | Atelier de travail par orientation avec les partenaires : présentation des actions pour chacune des quatre orientations prioritaires. | |
| Septembre 06 | Rencontre du comité de liaison : validation de la proposition préliminaire du plan d'action 2007–2009. | |
| Octobre 06 | Rencontre du comité des partenaires : présentation de la proposition préliminaire de plan d'action 2007–2009. | |
| Novembre 06 | Études publiques de la Commission d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures. | Étude publique |
| Novembre 06 | Recommandations de la Commission d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures. | |
| Mars 07 | Engagement des partenaires et adoption du plan d'action 2007–2009. | |

Orientations

Le *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* a été construit autour de dix orientations, dont quatre ont été ciblées comme prioritaires par les partenaires :

- Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Assurer la qualité de vie des milieux de vie résidentiels
- Pratiquer une gestion responsable des ressources
- Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, les institutions et les commerces

Considérant qu'il est essentiel de poursuivre le travail amorcé, l'administration municipale et ses partenaires ont convenu de reconduire ces quatre orientations prioritaires pour la phase 2007–2009, regroupant la plupart des actions autour de celles-ci. Quelques actions ont cependant également été retenues pour trois autres orientations, soit :

- Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts
- Mobiliser les organisations et les citoyens montréalais dans le développement durable de la métropole
- Offrir aux citoyens des services municipaux et une réglementation en matière d'environnement dans un esprit d'équité

Actions 2007–2009

À la suite du succès de la phase de démarrage, l'administration municipale et ses partenaires renouvellent leurs engagements envers le développement durable avec la mise en œuvre de 36 actions pour la phase 2007–2009 (comparativement à 24 pour la phase de démarrage). Ceux-ci ont décidé de consolider les actions envers lesquelles ils s'étaient engagés dans la phase de démarrage et d'entreprendre de nouvelles actions d'une plus grande portée.

Dix-sept actions de la phase de démarrage seront donc poursuivies lors de la phase 2007–2009 et 19 nouvelles sont proposées.

La mise en œuvre de 22 des actions interpelle à la fois les villes de l'agglomération de Montréal et ses partenaires; les 14 autres ne comprennent que des contributions de la responsabilité de l'agglomération de Montréal selon ses champs de compétence.

L'intégration des dimensions sociales, économiques et environnementales étant un des principes fondateurs du développement durable, les partenaires ont souhaité que les actions du plan y fassent références de manière plus explicite. Les bilans annuels qui seront produits pour la phase 2007–2009 permettront d'examiner plus en détail les retombées pour ces trois dimensions et leur interdépendance.

Pour certaines actions de la phase 2007-2009, les contributions municipales n'ont pu être détaillées de façon précise, par exemple en matière de transport et de gestion des matières résiduelles. Ces thématiques sont

Les nouvelles actions

Les nouvelles actions de la phase 2007-2009 sont, dans certains cas, des actions de la phase de démarrage 2005-2006 ayant fait l'objet d'une bonification afin d'en augmenter la portée. Dans d'autres cas, les nouvelles actions ne figuraient pas au plan d'action précédent et constituent des ajouts inédits à la phase 2007-2009.

abordées à l'intérieur de plans municipaux qui n'ont pas été adoptés au moment de l'élaboration du plan d'action 2007-2009. Une fois ces autres plans adoptés (ex. : plan de transport, plan directeur de gestion des matières résiduelles), il sera possible de préciser ultérieurement les contributions municipales des actions concernées.

Le tableau ci-après présente une version synthèse de la phase 2007–2009 du plan. Il présente d'abord les actions des orientations prioritaires, puis celles de trois autres orientations. Parmi les nouvelles actions, quatre ont été ciblées comme « actions vedettes ». Il s'agit d'actions qui ont une portée plus large, qui intègrent de façon particulière les trois dimensions du développement durable et qui peuvent être mises en œuvre par une diversité d'organismes. En ce sens, l'administration municipale interpelle ses partenaires pour qu'ils intègrent ces « actions vedettes » à leurs activités. Plus loin dans ces pages, chacune des actions de la phase 2007–2009 fait l'objet d'une fiche où elle est décrite de façon détaillée.

Phase 2007-2009 en bref

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Actions

- 2.1** Éliminer la marche au ralenti inutile des véhicules
• *Application de la nouvelle réglementation et sensibilisation.*
- 2.2 Réduire les espaces de stationnement
• *Élimination de toutes les unités illégales au centre-ville.*
- 2.3 Minimiser la circulation automobile sur le mont Royal (chemins Camillien-Houde et Remembrance)
- 2.4** Accroître les infrastructures pour l'utilisation du vélo
• *Poursuivre le développement du réseau cyclable panmontréalais.*
• *Aménagement d'infrastructures dans les entreprises.*
- 2.5 Favoriser le développement de l'autopartage
- 2.6** Implanter en milieu de travail des mesures favorisant le transport durable (transports en commun, covoiturage, vélo, marche)
- Nouvelle** **2.7** Mettre en œuvre des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre
• *Adoption d'un plan d'action corporatif visant une réduction de 20 % d'ici 2012 par rapport à 2002.*
• *Stratégie concertée des grands acteurs industriels.*
- Nouvelle** **2.8** Poursuivre le virage vert dans la gestion du matériel roulant
• *Adoption d'une politique verte.*
• *Remplacement de 500 automobiles sous-compactes de la Ville par des véhicules écoénergétiques et remplacement de 106 camionnettes à moteur à essence de six cylindres par des quatre cylindres d'ici 2011.*
• *Utilisation de carburants de remplacement dont le bénéfice environnemental est reconnu.*
- Nouvelle** **2.9** **Implanter des mécanismes de compensation pour des déplacements d'affaires neutres en carbone**
• *Adhésion au programme de compensation pour les déplacements d'affaires en avion.*

Relevez le Défi-partenaires

Action vedette

ASSURER LA QUALITÉ DES MILIEUX DE VIE RÉSIDENTIELS

Actions

- 2.10** Consolider et multiplier les projets Quartiers 21
• *Chaque année, soutenir financièrement au moins deux nouveaux projets novateurs et adaptés au cadre local et au moins un projet en lien avec les projets montréalais de Revitalisation urbaine intégrée.*
- 2.11 Multiplier les points de contact avec l'eau
• *Rendre accessible au moins 5 nouveaux points de contact par de nouvelles acquisitions en rive, par des ententes ou par l'aménagement de parcs.*
- Nouvelle** **2.12** **Réduire la présence d'îlots de chaleur urbains**
• *Élaboration d'une stratégie de verdissement.*
• *Réalisation d'au moins un projet de verdissement dans le centre-ville.*
- Nouvelle** **2.13** Favoriser des milieux de vie propres, calmes et paisibles
- Nouvelle** 2.14 Mettre en œuvre des mesures de modération de la circulation
- Nouvelle** 2.15 Stimuler le développement de l'agriculture urbaine à Montréal
• *Aide aux citoyens désirant pratiquer cette approche.*
• *Utilisation des espaces résiduels sous-utilisés en concluant des ententes auprès des grands propriétaires.*

PRATIQUER UNE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES

Actions

- 2.16 Élaborer un plan directeur de gestion des matières résiduelles
- 2.17** Implanter des mesures de réduction et de récupération des matières résiduelles dans les institutions, les commerces et les industries
- 2.18 Mettre en place des mesures de réduction et de récupération des matières résiduelles dans les grands parcs et autres lieux publics
- *Implantation de la collecte sélective dans une dizaine de grands parcs de Montréal.*
- 2.19** Implanter des mesures d'économie d'eau potable
- *Élaboration d'une politique et d'une réglementation.*
 - *Installation de compteurs d'eau dans les ICI (industries, commerces et institutions).*
 - *Complétion d'un programme de détection des fuites et diagnostic sur l'état des réseaux.*
 - *Remise en état des réseaux de distribution et de captage.*
 - *Mise en place de mesures d'économie d'eau dans les bâtiments corporatifs.*
- 2.20 Contrôler les usages illicites de l'eau
- Nouvelle** **2.21** Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments
- *Réalisation d'au moins trente projets d'efficacité énergétique, d'au moins trois projets centrés sur une énergie renouvelable et d'au moins un projet de bâtiment écoénergétique (construction ou rénovation) dans les bâtiments municipaux.*
- Nouvelle** **2.22** Tenir des événements « éco-responsables »
- Nouvelle** **2.23** Améliorer la qualité des eaux de ruissellement pluviales qui se déversent dans les cours d'eau
- *Correction d'au moins 10 situations de contamination dans les réseaux d'égouts pluviaux.*
- 2.24 Étendre les programmes de type Éco-quartier
- Nouvelle** **2.25** Détourner les résidus verts et les résidus de table de l'élimination
- *Implanter les mesures reliées à la collecte des résidus verts et des matières putrescibles découlant de l'adoption du PDGMR.*
- Nouvelle** 2.26 Implanter de nouveaux écocentres
- *Réaliser au moins une implantation permettant de recevoir 10 000 tonnes de matières supplémentaires annuellement.*

ADOPTER DE BONNES PRATIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ENTREPRISES, LES INSTITUTIONS ET LES COMMERCES

Actions

- 2.27** Mettre sur pied un concours de design industriel axé sur la réduction de la quantité de déchets à traiter
- Nouvelle** **2.28** Intégrer le développement durable aux pratiques de gestion
- Nouvelle** **2.29** Devenir un Centre régional d'expertise sur l'éducation en vue du développement durable de l'université des Nations Unies
- Nouvelle** **2.30** Promouvoir l'économie sociale à Montréal
- Soutenir les entreprises d'économie sociale dans les actions municipales.

AMÉLIORER LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX NATURELS ET DES ESPACES VERTS

Actions

- | | | |
|-----------------|-------------|--|
| Nouvelle | 2.31 | Assurer la gestion de la biodiversité en milieu urbain <ul style="list-style-type: none">• <i>Augmentation de la superficie des milieux naturels protégés de façon à tendre vers la protection de 8 % du territoire montréalais.</i> |
| Nouvelle | 2.32 | Mettre en œuvre des mesures de protection et de renaturalisation des rives <ul style="list-style-type: none">• <i>Renaturalisation des rives dans les parcs Bellerive, René-Lévesque et de l'Île-de-la-Visitation.</i> |
| Nouvelle | 2.33 | Établir une entente de partenariat avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique |
| Nouvelle | 2.34 | Mettre sur pied un Centre montréalais sur la biodiversité |

MOBILISER LES ORGANISATIONS ET LES CITOYENS MONTRÉLAIS DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MÉTROPOLE

Actions

- | | |
|-------------|--|
| 2.35 | Participer aux grands événements à caractère environnemental |
|-------------|--|

OFFRIR AUX CITOYENS DES SERVICES MUNICIPAUX ET UNE RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT DANS UN ESPRIT D'ÉQUITÉ

Actions

- | | |
|------|---|
| 2.36 | Harmoniser les services de gestion des matières résiduelles <ul style="list-style-type: none">• <i>Harmonisation graduelle de la collecte sélective à tous les résidants montréalais et de la collecte des feuilles, des arbres de Noël et des résidus verts.</i> |
|------|---|

Autres engagements municipaux en lien avec les orientations du plan

Plusieurs politiques et plans adoptés par l'administration municipale à ce jour font référence aux orientations ou objectifs du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*. Le tableau ci-dessous met en évidence les orientations du plan qui sont présentes dans d'autres plans ou politiques municipales.

| Autres plans et politiques | Orientations du Plan stratégique | | | | | | | | | | |
|---|----------------------------------|--|--|----------------------|-------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|--|---|---------------|--|
| | Plan d'urbanisme | Vision et objectifs du plan de transport | Politique de protection des milieux naturels | Politique de l'arbre | Politique du patrimoine | Stratégie de développement économique | Politique de développement culturel | Charte des droits et des responsabilités | Politique de consultation et de participation | Montréal 2025 | Programme de la propreté et de l'entretien 2007-2010 |
| Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre | ✓ | ✓ | | ✓ | | | | | | ✓ | |
| Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels | ✓ | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ |
| Pratiquer une gestion responsable des ressources | ✓ | | | | | | | ✓ | | | |
| Adopter des bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, institutions et commerces | | | | | | | | | | | ✓ |
| Mobiliser les organisations et les citoyens montréalais dans le développement durable de la métropole | | | | | | | | ✓ | ✓ | | ✓ |
| Soutenir l'action des intervenants en matière d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable | | | | | | | | | | | |
| Offrir aux citoyens des services municipaux et une réglementation en matière d'environnement dans un esprit d'équité | ✓ | | | | | | | | | | |
| Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | | | ✓ | | ✓ | ✓ |
| Encourager le développement de l'industrie conforme aux principes du développement durable | | | | | | | | | | | |
| Consolider le développement résidentiel et commercial | ✓ | | | | | ✓ | | | | ✓ | |

Parmi ces outils de planification, plusieurs énoncent des objectifs qui renvoient aux principes de développement durable.

Plan d'urbanisme

Le plan d'urbanisme comprend 19 objectifs :

- Améliorer la qualité des milieux de vie existants.
- Favoriser la construction de 60 000 à 75 000 logements entre 2004 et 2014.
- Consolider et mettre en valeur le territoire en relation avec les réseaux de transport existants et projetés.
- Confirmer le rôle stratégique du transport des marchandises par la consolidation des infrastructures existantes.
- Accroître la vocation métropolitaine, nationale et internationale du Centre.
- Accroître le dynamisme résidentiel du Centre.
- Renforcer la cohérence et le caractère d'ensemble du Centre.
- Consolider les secteurs d'emplois en favorisant l'accueil d'entreprises dynamiques et en améliorant les liens de transport.
- Diversifier et renforcer les activités dans la couronne du Centre afin de soutenir une utilisation plus intensive des infrastructures existantes.
- Favoriser l'aménagement de secteurs d'emplois institutionnels bien intégrés dans la ville.
- Mettre en valeur le mont Royal, le caractère insulaire et les autres éléments identitaires du paysage urbain.
- Favoriser une architecture de qualité et consolider le cadre bâti en harmonie avec le caractère de chaque lieu.
- Valoriser l'espace public par un aménagement cohérent de la rue et des autres lieux publics.
- Assurer une contribution positive des grandes infrastructures de transport à l'amélioration du paysage urbain.
- Assurer la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et archéologique.
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel.
- Assurer une gestion optimale des ressources dans un contexte urbain.
- Atténuer les nuisances générées par les activités urbaines sur le milieu environnant.
- Assurer un aménagement adéquat dans les secteurs de contraintes.

Source : *Plan d'urbanisme* (2004)

Plan de transport – Vision et objectifs

La vision du plan de transport est assortie d'objectifs stratégiques qui énoncent des intentions générales sous-jacentes à ses éléments.

- Accroître la compétitivité et l'accessibilité du transport en commun;
- Favoriser l'utilisation des modes de transport actif;
- Réduire la dépendance à l'automobile et promouvoir une utilisation plus judicieuse de celle-ci;
- Gérer l'offre de stationnement de façon cohérente avec les orientations de transport et d'aménagement;
- Optimiser l'utilisation du réseau artériel et autoroutier;
- Accroître l'usage des systèmes de transport intelligents pour fins d'optimisation du système de transport;
- Améliorer l'information aux usagers des réseaux de transport;
- Satisfaire les besoins de déplacements interurbains des Montréalais;

- Satisfaire aux besoins d'approvisionnement, de livraison et de prestations de service des entreprises de Montréal;
- Soutenir le rôle de Montréal comme plaque tournante du transport des marchandises;
- Utiliser le système de transport pour accroître le rayonnement et rehausser l'image de Montréal;
- Utiliser le système de transport comme outil de structuration et de mise en valeur de l'espace urbain;
- Assurer une intégration harmonieuse du système de transport avec le tissu urbain;
- Assurer la quiétude et la sécurité des rues locales des quartiers résidentiels;
- Réduire les impacts générés par le transport sur la qualité de vie et la santé;
- Améliorer la sécurité du système de transport;
- Assurer la cohabitation du transport des marchandises avec le milieu urbain;
- Réduire les émissions de polluants et de gaz à effet de serre; conformément au *Plan stratégique de développement durable de Montréal*;
- Réduire la consommation de ressources dans le respect des principes du transport durable;
- Optimiser les infrastructures et les services existants;
- Développer le système de transport en tenant compte des besoins, des ressources et de la viabilité économique;
- Développer des mécanismes de concertation entre les partenaires de transport et avec la population;
- Assurer un financement suffisant et durable au système de transport.

Source : *Plan de transport – Vision et objectifs* (2005)

Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels

La Politique vise à constituer des aires protégées sur 8 % du territoire montréalais, dont 6 % en milieu terrestre. Elle comprend trois objectifs :

- Maximiser la biodiversité et augmenter la superficie des milieux naturels protégés à Montréal;
- Assurer la pérennité des milieux naturels dans les parcs existants et favoriser la consolidation et la viabilité des écosystèmes qui y sont présents;
- Favoriser une meilleure intégration des écosystèmes et des paysages naturels dans les milieux de vie.

Source : *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* (2004)

Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR)

Le PMGMR fixe des objectifs de récupération pour chaque autorité locale sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

| Par type de matières | Pourcentage de récupération en 2001 | Objectifs à atteindre en pourcentage |
|---|-------------------------------------|--------------------------------------|
| Papier | 28 | 60 |
| Carton | 21 | 60 |
| Emballages de verre | 27 | 60 |
| Métaux ferreux | 19 | 60 |
| Emballages d'aluminium | 7 | 60 |
| Emballages plastiques rigides | 16 | 60 |
| Contenants consignés ¹ | 75 | 80 |
| Sous-total des matières recyclables | 27 | 61 |
| Résidus alimentaires | 0,3 | n.a. |
| Herbes et feuilles | 13 | n.a. |
| Sous-total des matières putrescibles² | 7 | 60 |
| Huiles, peintures pesticides | 46 | 75 |
| Autres RDD | 15 | 60 |
| Sous-total des RDD | 28 | 67 |
| Textiles | 17 | 50 |
| Résidus encombrants | 32 | 60 |
| Autres résidus ³ | 0 | 0 |
| Total | 17 % | 60 % |

Source : *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles* (2006)

D'autres programmes municipaux incitent également les citoyens à adopter des comportements plus respectueux de l'environnement, en plus d'améliorer le cadre de vie.

Programme de la propreté et de l'entretien 2007-2010 (OpérationMontréal.Net)

Parmi ceux-ci, OpérationMontréal.Net constitue la priorité de l'administration afin de faire de Montréal une ville plus propre, plus belle. Ce programme vise entre autres à modifier le comportement des citoyens. Les moyens d'intervention proposés sont de :

- Inciter et mettre sur pied de grandes corvées, au printemps et à l'automne particulièrement, notamment, avec les citoyens corporatifs;
- Renforcer le partenariat entre les Éco-quartiers et les arrondissements en proposant aux arrondissements des protocoles annuels plus précis;
- Initier un programme d'adoption d'une rive, d'un îlot de verdure, d'un petit parc par les citoyens et regroupements de citoyens, les corporations ainsi que les autres partenaires, de manière à favoriser l'engagement et l'implication des résidants;
- Soutenir, avec le concours des organisations communautaires, telles les éco-quartiers et les Zip (Zone d'intervention prioritaire), un programme de nettoyage des rives et de la réduction des dépôts sauvages;

- Favoriser davantage la coalition de partenaires, des résidents et des organisations communautaires pour contrer la prolifération des graffitis sur les domaines public et privé;
- Élaborer une campagne de communication interne, avec le concours des arrondissements, visant d’abord les employés de la Ville de Montréal, de manière à susciter leur engagement civique;
- Préparer une campagne de communication grand public qui comporterait deux volets; une dimension informative illustrant les services offerts par l’arrondissement et une dimension incitative, faisant appel au rôle civique et à la responsabilité de chaque citoyen de « vivre en ville »;
- Préparer un programme d’éducation, de sensibilisation et de prévention destiné aux écoles, aux conseils Jeunesse et autres institutions publiques, telles les commissions scolaires.

Source : *Programme de la propreté et de l’entretien 2007-2010* (27 nov. 2006)



2

Plan d'action détaillé de la phase 2007–2009

Les « actions vedettes » sont des actions qui ont une portée plus large, qui intègrent de façon particulière les trois dimensions du développement durable et qui peuvent être mises en œuvre par une diversité d'organismes.



Orientation prioritaire

Améliorer la qualité de l'air et
réduire les émissions de gaz à
effet de serre

Action 2.1

Éliminer la marche au ralenti inutile des véhicules

Un règlement municipal pour éliminer la marche au ralenti inutile des véhicules

Relevant des arrondissements de la ville centre et des villes reconstituées, une modification du Règlement sur la circulation et le stationnement interdit, entre autres, de laisser fonctionner :

- 1° pendant plus de trois minutes, par période de 60 minutes, le moteur d'un véhicule immobilisé;
- 2° pendant plus de cinq minutes, par période de 60 minutes, le moteur diesel d'un véhicule lourd immobilisé;
- 3° pendant plus de dix minutes, par période de 60 minutes, le moteur diesel d'un véhicule lourd dont la température normale de fonctionnement n'est pas atteinte, lorsque la température extérieure est inférieure à 0° C.

Ces interdictions cessent de s'appliquer lorsque la température extérieure est inférieure à -10 °C et qu'une personne est présente à l'intérieur du véhicule.

Ces dispositions ne s'appliquent pas à certains types de véhicules, dont les véhicules d'urgence.

Source : Direction de l'environnement et du développement durable (2006)

Description sommaire

La marche au ralenti inutile des véhicules est une habitude de conduite qui entraîne le gaspillage d'une quantité importante de carburant en plus de nuire à la qualité de l'air, à la santé des citoyens, tout autant qu'au fonctionnement du moteur des véhicules. Dix minutes de marche au ralenti gaspillent au moins un dixième de litre de carburant. De plus, un véhicule qui tourne au ralenti en hiver produit deux fois plus de polluants qu'il n'en produit immédiatement après un « démarrage à froid ».

Cette action vise à poursuivre la sensibilisation et à mettre en œuvre la réglementation en vue d'éliminer la marche au ralenti inutile des véhicules. La sensibilisation s'adresse à la population montréalaise en général, aux employés municipaux, aux employés des organismes partenaires et aux parents dont les enfants fréquentent une école montréalaise.

Contribution municipale

- ✓ Assurer le suivi de l'application de la nouvelle réglementation sur le territoire de Montréal concernant la marche au ralenti inutile des véhicules.
- ✓ Sensibiliser les employés à la marche au ralenti inutile des véhicules.

Contribution des partenaires

- ✓ Sensibiliser les employés à la marche au ralenti inutile des véhicules.

Grandes étapes

| Échéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|------------------------------|--|--------------------------|
| Volet réglementaire | | |
| En continu | Mettre en application la nouvelle réglementation. | Règlement en application |
| Volet sensibilisation | | |
| En continu | Sensibiliser les employés qui utilisent du matériel roulant. | Personnel formé |

Retombées

Environnementales : Amélioration de la qualité de l'air et diminution des émissions de GES.

Sociales : Amélioration de la qualité de vie dans les quartiers.

Économiques : Diminution des coûts de carburant.

Résultats attendus pour 2007–2009

- Nouvelle réglementation en application dans les villes reconstituées de l'agglomération de Montréal.
- Sensibilisation de l'ensemble des employés utilisant des véhicules à l'élimination de la marche au ralenti inutile.

Indicateur d'action

- Nombre de partenaires menant des activités de sensibilisation à l'élimination du ralenti inutile des véhicules.

Action 2.2

Réduire les espaces de stationnement au Centre

Description sommaire

La facilité ou la difficulté de se garer à proximité du travail influence fortement le choix du mode de transport pour s'y rendre. Or, l'offre importante de stationnements à prix abordable au Centre est un des incitatifs directs à l'utilisation de la voiture.

Cette action vise d'une part à poursuivre la mise en œuvre du plan d'action afin d'éliminer les unités de stationnement illégales dans l'arrondissement de Ville-Marie au moyen de mesures ciblées favorisant l'élimination de certains types de stationnement. D'autre part, cette action vise à mettre en œuvre une politique de stationnement dont les objectifs seront déterminés dans le Plan de transport.

Contribution municipale

- ✓ Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action pour éliminer toutes les unités de stationnements illégaux au Centre d'ici 2009.
- ✓ Élaborer et mettre en œuvre une politique de stationnement dont les objectifs seront déterminés dans le Plan de transport.

Grandes étapes

| Échéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|---|--|--|
| Volet « unités de stationnement illégaux » | | |
| À partir de 2007 | Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action. | Élimination des unités de stationnement illégaux au Centre |
| Volet « politique de stationnement » | | |
| En continu | Élaborer et mettre en œuvre une politique de stationnement dont les objectifs seront déterminés dans le Plan de transport. | |

Liens avec d'autres plans

- L'action 3.5 du plan d'urbanisme vise à favoriser la mise en valeur du territoire ainsi que l'utilisation du transport collectif et du vélo en agissant sur l'offre de stationnement.
- La gestion de l'offre de transport en cohérence avec les orientations de transport et d'aménagement figure parmi les objectifs stratégiques du document *Plan de transport – Vision et objectifs*.

Retombées

Environnementales : Réduction éventuelle du nombre de véhicules et réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Sociales : Amélioration de la qualité de vie dans les quartiers centraux.

Économiques : Augmentation de l'attrait du Centre en raison de la qualité de son aménagement. Accroissement de la valeur foncière. Augmentation des déplacements en transports en commun et des transports actifs.

Résultats attendus pour 2007–2009

- Élimination de tous les stationnements extérieurs illégaux dans l'arrondissement de Ville-Marie d'ici 2009.

Indicateurs d'action

- Nombre de stationnements extérieurs illégaux éliminés dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Action 2.3

Minimiser la circulation automobile sur le mont Royal (chemins Camillien-Houde et Remembrance)

L'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal

L'attribution par le gouvernement du Québec d'un double statut d'arrondissement historique et naturel au mont Royal constitue une première au Québec. Ce statut juridique national confirme l'importance symbolique et historique de la montagne dans la mémoire collective de Montréal, mais aussi du Québec. Ce statut reconnaît aussi les efforts de sauvegarde et de mise en valeur consentis par les Montréalais depuis plusieurs décennies et ouvre la voie à une protection renouvelée du patrimoine historique, paysager et naturel du mont Royal.

En 2004, la Ville de Montréal a mis sur pied le Bureau du Mont-Royal. Celui-ci est soutenu par la Table de concertation du mont Royal, un regroupement d'intervenants issus des milieux institutionnel, associatif, gouvernemental et municipal, dont l'objectif est d'établir des consensus sur l'accessibilité, la protection et la mise en valeur du territoire et de mettre en œuvre des actions visant une gestion et un développement harmonieux de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.

Source : Bureau du Mont-Royal

Description sommaire

Le mont Royal est un lieu à la fois marquant de Montréal et prisé par les résidents et les visiteurs. Depuis 1988, c'est aussi un site du patrimoine de Montréal, un arrondissement historique et naturel (recoupant en partie cinq arrondissements municipaux) et un écoterritoire. La protection du patrimoine bâti et naturel est à la base de cette mise en valeur. Les chemins Camillien-Houde et Remembrance sont empruntés par la circulation de transit, principalement la semaine aux heures de pointe. La mise à jour du plan de protection et de mise en valeur du mont Royal doit disposer, à moyen terme, des enjeux d'accessibilité et de circulation pour la montagne, dont ceux des chemins Camillien-Houde et Remembrance.

Les actions proposées visent à implanter des solutions afin de réduire la circulation de transit tout en préservant l'accessibilité au parc pour le transport collectif et d'urgence.

Contribution municipale

- ✓ Poursuivre la réalisation d'une intervention pilote en 2007.
- ✓ Implanter les mesures contenues dans le *Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal* pour réduire la circulation automobile d'ici 2009.

Grandes étapes

| Échéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|---|--|--|
| Volet « intervention pilote » | | |
| 2007 | Mettre en œuvre une intervention pilote. | Intervention pilote |
| Volet « mesures de réduction de la circulation et accessibilité des transports collectifs et alternatifs » | | |
| 2007–2008 | Négocier avec la Société de transport de Montréal (STM) pour augmenter l'offre de service en transport en commun et étudier la faisabilité d'offrir un système de navette à des moments précis. | Proposition de mesures et service de transport en commun accru |
| 2007–2008 | Réaliser une étude de circulation et d'aménagement de ce parcours. Proposer des réaménagements du chemin en conformité avec le <i>Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal</i> . | Étude de circulation et de réaménagement |
| 2008–2009 | Mettre en place les mesures. | Réaménagement du parcours |

Liens avec d'autres plans

L'action 1.11 du plan d'urbanisme vise notamment à améliorer l'accessibilité piétonne et cycliste au mont Royal, de même qu'un réaménagement des infrastructures routières ceinturant et traversant la montagne.

Retombées

Environnementales : Préservation du milieu naturel et du corridor boisé.

Sociales : Amélioration de la qualité de vie des résidents et des utilisateurs du parc.

Économiques : Consolidation du patrimoine de Montréal.

Résultats attendus pour 2007–2009

- Réalisation d'au moins une intervention pilote.
- Implantation des mesures proposées dans le *Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal*.

Indicateurs d'action

- Nombre d'interventions pilotes réalisées.

Action 2.4

Accroître les infrastructures pour l'utilisation du vélo

Description sommaire

En 1992, le magazine *Bicycling* désignait Montréal comme la ville cyclable par excellence d'Amérique du Nord. Dans les faits, plus de 500 000 cyclistes utilisent le vélo au moins une fois par semaine. Plus de 140 000 d'entre eux l'utilisent comme moyen de transport principal ou occasionnel. Le réseau cyclable montréalais, qui s'est principalement développé durant les années 1980, est long de près de 350 kilomètres¹.

Montréal reconnaît le vélo comme une composante essentielle du transport durable puisqu'il offre une solution de remplacement à l'automobile. En plus d'avoir des effets bénéfiques sur la santé, la pratique du vélo est un mode de transport non polluant et relativement accessible à tous. Le Plan d'urbanisme prend le parti du vélo en promettant d'« assurer la desserte aux secteurs d'activité et l'accès aux infrastructures de transport collectif en complétant le réseau panmontréalais de voies cyclables ». De plus, l'administration municipale prévoit approuver un plan d'action vélo au cours de l'année 2007 qui sera intégré au plan de transport.

Cette action vise à joindre les efforts de l'agglomération de Montréal et des organismes partenaires afin de développer les infrastructures associées à l'utilisation du vélo.

Contribution municipale

- ✓ Poursuivre le développement du réseau cyclable panmontréalais d'ici la fin de 2009.
- ✓ Étendre l'installation de supports pour vélos et expérimenter de nouveaux prototypes d'ici la fin de 2009.

Contribution des partenaires

- ✓ Installer de nouveaux supports pour vélos d'ici la fin de 2009.
- ✓ Aménager des infrastructures favorisant l'utilisation du vélo (abri, local sécurisé, casiers, douches, etc.).

Grandes étapes

| Échéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|--------------------------------|-------------------------------|---|
| Automne 2007– décembre 2009 | Mettre en œuvre le plan vélo. | Implantation de nouveaux aménagements cyclables |

Liens avec d'autres plans

- Favoriser l'utilisation des modes de transport actif figure parmi les objectifs stratégiques du document *Plan de transport – Vision et objectifs*.
- L'action 3.4 du plan d'urbanisme vise à assurer la desserte aux secteurs d'activités et l'accès aux infrastructures de transport collectif en complétant le réseau panmontréalais de voies cyclables.

¹ Informations tirées du mémoire de Vélo-Québec sur la version préliminaire du *Plan d'urbanisme de Montréal*, 2004.

Retombées

Environnementales : Amélioration de la qualité de l'air et diminution des émissions de GES.

Sociales : Incidence bénéfique sur la santé publique.

Économiques : Économie sur les frais de transport et baisse des coûts de santé.

Résultats attendus pour 2007–2009

- Réseau cyclable poursuivi.
- Nouveaux supports pour vélos installés.

Indicateur d'action

- Nombre de partenaires ayant installé de nouveaux supports pour vélos.
- Nombre de nouvelles infrastructures.
- Nombre de kilomètres de voie cyclable.

Action 2.5

Les retombées de l'autopartage

Montréal a accès à un des plus anciens et importants services de véhicules libre-service en Amérique du Nord. Plus de 7 500 Montréalais pratiquent l'autopartage, soit plus des trois quarts des usagers au Québec. Il se séparent environ 400 véhicules distribués dans 127 stations sur l'île de Montréal.

Les impacts positifs associés à l'autopartage sont :

- une réduction de l'ordre de 50 à 80 % du taux de motorisation des usagers;
- une réduction des besoins en espaces de stationnement (environ 1 voiture pour 20 usagers)
- l'augmentation des distances parcourues en transport en commun et en transport actif (vélo, marche, patins alignés...)
- une réduction importante de la consommation en énergie, des émissions de gaz à effet de serre et autres polluants
- l'encouragement d'un style de vie qui encourage l'économie locale et améliore la qualité de vie en ville.

Source : Tecsub (2006) *Le projet auto+bus : évaluation d'initiatives de mobilité combinée dans les villes canadienne*

Favoriser le développement de l'autopartage

Description sommaire

L'« autopartage » ou la « voiture libre-service » est un service de mobilité avancé, qui offre la flexibilité d'une voiture tout en éliminant la nécessité pour ses adhérents d'en posséder une. Le partage de véhicules est une formule qui permet à plusieurs personnes d'utiliser un même véhicule, à tour de rôle, à partir d'un parc de véhicule mis à leur disposition.

Cette action vise à créer des conditions favorables à l'augmentation de l'utilisation des services d'autopartage par les entreprises et les individus.

Contribution municipale

- ✓ Poursuivre le développement de l'autopartage.
- ✓ Assurer le suivi des mesures favorables à l'autopartage.

Grandes étapes

| Échéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|--------------------|--|---------------------------------|
| 2007–2009 | Développer des services d'autopartage dans de nouveaux secteurs. | Nouveaux services d'autopartage |

Liens avec d'autres plans

- Accroître l'usage de l'autopartage dans toute la ville est un des objectifs particuliers du document *Plan de transport – Vision et objectifs*.
- Le Plan d'urbanisme fait état du soutien de la Ville de Montréal aux modes de transport alternatif, dont l'autopartage.

Retombées

- Environnementales :** Réduction de l'augmentation du nombre de véhicules et réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Sociales :** Amélioration de la qualité de vie dans les quartiers.
- Économiques :** Diminution des coûts de transport pour les abonnés du service d'autopartage.

Résultats attendus pour 2007–2009

- Mise en place de nouveaux services d'autopartage dans l'agglomération de Montréal.

Indicateur d'action

- Nombre d'arrondissements ayant implantés des mesures favorables à l'autopartage.

Action 2.6

Planter en milieu de travail des mesures favorisant le transport durable (transports en commun, covoiturage, vélo, marche)

Les Centres de gestion des déplacements au service du transport durable

Pilotée par l'Agence métropolitaine (AMT) depuis quelques années, la démarche allégo vise à promouvoir des choix de transport attrayants et compétitifs à l'automobile en solo sur les lieux de travail ou d'études (mesures de fidélisation au transport en commun, programme informatique de covoiturage, vélo en libre-service, marche).

L'implantation de cette démarche dans les entreprises et institutions est confiée aux trois centres de gestion des déplacements (CGD) : CGD Côte-des-Neiges, CGD Saint-Laurent et Voyagez Futé Montréal. Les CGD soutiennent aussi d'autres projets favorisant le transport durable et offrent des services visant à faciliter l'accessibilité aux lieux d'emplois et à encourager les travailleurs à voyager autrement que seul en auto, lors de leurs déplacements domicile-travail ou leurs déplacements d'affaires. Le partenariat est à la base du mode de fonctionnement des CGD et contribue à la mise en œuvre et à la réussite de ses interventions. Les CGD soutiennent les entreprises et institutions sous la forme d'apport de services ou d'expertise conseil à divers niveaux. Déjà plus d'une quarantaine d'entreprises et institutions montréalaises ont fait appel aux CGD pour mettre en place des mesures favorisant le transport durable.

Description sommaire

Selon l'enquête *Origine-Destination 2003*, plus de 80 % des déplacements des résidents de la région métropolitaine sont pour des motifs de travail (50 %) ou d'études (30 %). Plusieurs de ces déplacements sont effectués en auto solo. Afin d'agir sur cette problématique, différentes solutions complémentaires peuvent être envisagées.

Parmi celles-ci, les employeurs qui sont résolument engagés à améliorer la qualité de l'air à Montréal peuvent offrir à leurs employés des conditions favorables afin que ces derniers délaissent les déplacements automobiles en solo. Cette possibilité s'applique également aux institutions d'enseignement.

Cette action vise à joindre les efforts de l'agglomération de Montréal à ceux des organismes partenaires afin d'implanter dans leurs milieux de travail respectifs des mesures qui favorisent le transport durable (transports en commun, covoiturage, vélo, marche).

Contribution municipale

- ✓ Assurer le suivi des mesures ALLÉGO dans les différents lieux d'emplois de l'administration municipale.

Contribution des partenaires

- ✓ Adhérer à la démarche ALLÉGO.
- ✓ Poursuivre l'implantation de mesures favorisant le transport durable.

Grandes étapes

| Échéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|--------------------|--|---|
| En continu | Poursuivre l'implantation du programme ALLÉGO et de mesures favorables au transport durable amorcé à l'édifice Louis-Charland dans d'autres édifices municipaux. | Mesures visant à maintenir et à augmenter la participation des employés |
| Annuel | Évaluer le programme. | Évaluation des bénéfices |

Liens avec d'autres plans

- Inciter les employeurs et les institutions de Montréal à faire la promotion de la gestion de la demande de transport et supporter l'utilisation du transport en commun ainsi que des modes de transports actifs est un des objectifs particuliers du document *Plan de transport – Vision et objectifs*.

Retombées

Environnementales : Amélioration de la qualité de l'air et diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Sociales : Amélioration de la santé physique des participants. Image positive de l'entreprise.

Économiques : Diminution de la congestion routière. Accroissement du sentiment d'appartenance des employés et du lien employeur-employé.

Résultat attendu pour 2007–2009

- Démarche ALLÉGO implantée dans de nouveaux lieux d'emplois municipaux de l'agglomération de Montréal.

Indicateur d'action

- Nombre de partenaires adhérant à la démarche ALLÉGO.
- Nombre de partenaires poursuivant la démarche ALLÉGO.
- Évolution de la part modale dans les déplacements domicile-travail au profit des transports en commun.

Action 2.7

Nouvelle action

Les émissions de gaz à effet de serre municipales à Montréal

Les émissions corporatives des institutions municipales de l'agglomération de Montréal étaient estimées à quelques 189 000 tonnes d'équivalent de CO₂ en 2004, alors qu'en 2003, elles s'élevaient à 204 000 tonnes de CO₂. Le captage et le brûlage du biogaz provenant du site d'enfouissement au Centre environnemental St-Michel a permis d'éviter de rejeter plus de 2,3 millions de tonnes d'équivalent CO₂ de 2002 à 2004. Le chauffage et la climatisation des bâtiments ont été les plus grands responsables d'émissions de GES en 2004, ce qui représente 39 % des émissions de GES; incluant les pertes de gaz frigorigènes des arénas. Le second secteur le plus important est le transport, qui compte pour 28 % des émissions. Le traitement des eaux usées et des boues de la station d'épuration, avec 20 %, est la troisième activité la plus génératrice de GES, principalement à cause du gaz naturel utilisé aux incinérateurs de la station d'épuration.

Source : Agglomération de Montréal (2007) *Inventaire corporatif des émissions de gaz à effet de serre 2002-2004*

Mettre en œuvre des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Description sommaire

Le 23 novembre 2005, Montréal adoptait la résolution CE055020 dans laquelle elle s'engageait à réduire ses émissions corporatives de gaz à effet de serre (GES) de 20 % d'ici 2012 par rapport à 2002. Un premier inventaire des émissions de GES a été réalisé pour la période 2002–2004. Un plan d'action sera adopté et mis en œuvre à partir de 2007 afin d'atteindre les objectifs fixés par l'administration municipale pour réduire ses émissions corporatives de GES. Ce plan d'action corporatif s'appuie sur des objectifs et des indicateurs d'efficacité par secteur d'activité et il comprend une douzaine de mesures visant principalement les édifices municipaux et le parc de véhicules.

Cette action vise à mettre en œuvre les mesures prévues dans le plan d'action corporatif de réduction des GES de l'agglomération de Montréal. Les partenaires sont invités à participer à cet effort en se fixant une cible de réduction de leurs émissions de GES et en mettant en œuvre un plan d'action corporatif pour réduire leurs émissions de GES.

Contribution municipale

- ✓ Procéder à un inventaire annuel des émissions corporatives de GES.
- ✓ Mettre en œuvre les mesures de réduction des émissions corporatives de GES dans le cadre d'un plan d'action précisant une cible de réduction des GES à atteindre.

Contribution des partenaires

- ✓ Procéder à un inventaire annuel des émissions corporatives de GES.
- ✓ Élaborer un plan d'action précisant une cible de réduction des GES à atteindre.
- ✓ Mettre en œuvre les mesures de réduction des émissions de GES prévues dans le plan d'action.

Contribution des grands acteurs industriels

- ✓ Élaborer et mettre en œuvre une stratégie concertée de réduction des émissions de GES.

Grandes étapes

| Échéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|---|---|------------------------------------|
| Volet municipal | | |
| Annuel | Procéder à un inventaire des émissions de GES. | Inventaire des émissions de GES |
| 2007 | Créer un Fonds Énergie pour réduire les émissions de GES. | Fonds Énergie |
| 2007–2008 | Créer un site intranet Énergie. | Site intranet en ligne |
| 2007 | Établir une liste des utilisations de mazout dans les services municipaux. | Liste à jour |
| 2007 | Vendre des crédits de CO ₂ . | Revenus provenant des crédits |
| 2008–2009 | Faire le bilan des activités de réduction et ajustement des programmes au besoin. | Bilan des activités |
| Volet « partenaires » | | |
| Annuel | Procéder à un inventaire annuel et pour l'année de référence. | Inventaires des émissions de GES |
| 2007 | Élaborer le plan d'action de réduction des émissions de GES. | Plan d'action |
| 2008–2009 | Amorcer la mise en œuvre des mesures de réduction des émissions de GES. | Implantation des mesures |
| Volet « grands acteurs industriels » | | |
| 2007 | Procéder à un inventaire 2006 et pour l'année de référence. | Inventaires des émissions de GES |
| 2007 | Se doter d'un catalogue des meilleures pratiques industrielles à Montréal. | Catalogue des meilleures pratiques |
| 2008 | Se doter d'outils de partage des meilleures pratiques. | Partage des pratiques |
| 2008 | Élaborer une stratégie concertée de réduction des émissions de GES. | Stratégie concertée |
| 2008–2009 | Mettre en œuvre les mesures de réduction de GES prévues dans la stratégie. | Réduction d'émissions de GES |

Liens avec d'autres plans

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre figure parmi les objectifs stratégiques du document *Plan de transport – Vision et objectifs*.
- Le Plan d'urbanisme vise à accroître le transport collectif et les modes de transport actif et favorise un aménagement plus compact et une densification urbaine, ce qui contribue à réduire les émissions de GES.

Retombées

Environnementales : Diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Sociales : Contribution des partenaires à l'effort international de réduction des GES.

Économiques : Réalisation d'économie d'énergie et développement de l'expertise montréalaise dans la réduction des émissions des GES.

Résultats attendus pour 2007–2009

- Une réduction des émissions de GES des services municipaux de 20 % d'ici 2012 par rapport à 2002.
- Des économies d'énergie récurrentes dans les services municipaux.
- Une réduction des émissions de GES dans la collectivité montréalaise.

Indicateurs d'action

- Nombre de projets de réduction des émissions de GES.
- Nombre de partenaires dotés d'un plan de réduction des GES.
- Taux de réduction des émissions de GES.

Action 2.8

Nouvelle action

L'apport du transport en commun dans le développement durable de Montréal

Comme mode de transport durable, le transport en commun est un élément clé d'un développement urbain qui cherche à rééquilibrer les dimensions environnementales, sociales et économiques de son territoire. Sur le plan environnemental, il contribue à une utilisation rationnelle de l'énergie, à la baisse et à l'évitement d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Sur le plan social, il contribue à la lutte contre l'exclusion en offrant une option valable de déplacement à près de 33 % des ménages sans automobile de l'île de Montréal, aux personnes âgées et à celles à mobilité réduite. Sur le plan économique, il permet l'accès à l'emploi et est un facteur de localisation d'entreprise.

Dans cette perspective, en plus d'être un partenaire engagé à réaliser des actions de la phase 2007–2009 du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*, la Société de transport de Montréal (STM) a signé, en juin 2005, la *Charte du développement durable* de l'Union internationale du transport public. La STM a donc entrepris une démarche qui répond à ses engagements dans le contexte des politiques montréalaise et québécoise de développement durable. Cette démarche consiste à redéfinir la mission de la STM pour intégrer le concept de développement durable, ainsi que pour mettre en œuvre une stratégie de développement durable qui se déploie en deux volets. Le volet *transport durable* vise notamment à augmenter l'achalandage de façon à améliorer la qualité de vie en réduisant la pollution, les émissions de GES, les accidents et la congestion routière en milieu urbain, grâce notamment à l'acquisition d'autobus articulés et d'autobus hybrides au cours des prochaines années. Le volet *gestion durable* vise surtout à appliquer les principes du développement durable dans la gestion et les processus décisionnels. En somme, la STM et les autres opérateurs du transport en commun contribuent à assurer une mobilité durable sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Source : Société de transport de Montréal

Poursuivre le virage vert dans la gestion du matériel roulant

Description sommaire

Le transport est un des principaux responsables des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques à Montréal. Ce secteur compte pour environ 50 % des émissions de GES émises sur le territoire de l'île de Montréal. Déjà, l'administration municipale et plusieurs partenaires intègrent progressivement des véhicules plus écoénergétiques au sein de leur parc de véhicules. Outre cette mesure, d'autres contribuent aussi à réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques attribuables aux véhicules, par exemple : l'utilisation de carburants alternatifs, l'intégration de nouvelles technologies, l'optimisation dans l'utilisation des véhicules ou encore la formation à la conduite écologique.

Cette action vise à mettre en œuvre de nouvelles mesures pour optimiser la gestion environnementale d'un parc de véhicules.

Contribution municipale

- ✓ Adopter une politique verte du matériel roulant d'ici la fin de 2007.
- ✓ Mettre en œuvre les mesures « vertes » pour optimiser la gestion environnementale du matériel roulant.

Contribution des partenaires

S'engager à concrétiser au moins trois des mesures suivantes :

- ✓ Poursuivre l'acquisition de véhicules écoénergétiques.
- ✓ Utiliser des carburants de remplacement dont le bénéfice environnemental est reconnu.
- ✓ Former les chauffeurs à la conduite écologique des véhicules.
- ✓ Intégrer la technologie de pointe disponible sur le marché et dont l'efficacité est reconnue.
- ✓ Implanter d'autres mesures spécifiques au parc de véhicules.

Grandes étapes

| Échéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|--------------------------|--|---|
| En continu jusqu'en 2011 | Renouveler en continu les véhicules existants par des véhicules moins énergivores et moins polluants. | Parc de véhicules plus écologiques |
| Début 2007 | Préparer un dossier décisionnel aux fins d'une résolution du comité exécutif sur la politique verte du matériel roulant. | Adoption par le comité exécutif de Montréal de la politique verte du matériel roulant |
| À partir de 2007 | Mettre en œuvre les orientations décrites dans la politique verte du matériel roulant en collaboration avec les arrondissements et les services corporatifs. | Politique verte en application |

Liens avec d'autres plans

- Parmi les moyens de mise en œuvre de l'action 17.2 du plan d'urbanisme, un de ceux-ci favorise, lors du renouvellement de véhicules municipaux, l'achat de véhicules alimentés à l'énergie électrique, hybrides ou à faible consommation d'essence .
- Le document *Plan de transport – Vision et objectifs* favorise l'utilisation de véhicules moins polluants.

Retombées

- Environnementales :** Diminution des émissions de GES et des polluants atmosphériques.
- Sociales :** Sensibilisation accrue aux impacts environnementaux des véhicules.
- Économiques :** Économie de carburant. Stimulation de l'offre pour les nouvelles technologies et les nouveaux véhicules.

Résultats attendus pour 2007–2009

- Remplacement de 500 automobiles sous-compactes de la Ville par des véhicules écoénergétiques d'ici 2011.
- Remplacement de 106 camionnettes à moteur à essence de six cylindres par des quatre cylindres d'ici 2011.
- Gestion « verte » du matériel roulant.

Indicateurs d'action

- Nombre de partenaires ayant une gestion verte du matériel roulant.

Action 2.9

Nouvelle action



Action vedette

Un événement cardo-neutre

Lors de la 11^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est déroulée à Montréal en 2005, Environnement Canada, Hydro-Québec et la Chaire en Éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi ont regroupé des partenaires qui, par des actions spécifiques, ont compensé jusqu'à 70 000 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre associées à la tenue de l'événement à Montréal. Les émissions de GES liées aux déplacements des participants à la conférence étaient estimées à 10 000 tonnes de CO₂. Ces émissions ont été compensées par l'achat de crédits auprès de l'institut Pembina pour des projets de réduction reliés à l'énergie éolienne produite en Alberta.

Source : Environnement Canada (2006)
Bulletin Virage environnemental, Vol. 12, No 3.

Planter des mécanismes de compensation pour des déplacements d'affaires neutres en carbone

Description sommaire

Les déplacements d'affaires longue distance sont une source non négligeable d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Par exemple, un aller simple en avion vers l'Europe peut représenter jusqu'à une tonne d'émissions de GES par passager. C'est pourquoi de plus en plus d'organismes commencent à inclure ces types de déplacements dans leur stratégie de réduction des émissions de GES. Une meilleure planification et gestion de ces déplacements ainsi que l'utilisation accrue de technologies de communication permettent de réduire les émissions de GES. Cependant, les mesures varient selon que les déplacements sont locaux, interurbains ou internationaux. Une estimation des pratiques et des besoins de déplacements permet d'évaluer le potentiel de réduction des émissions de GES. Lorsque certains déplacements offrent peu ou pas de potentiel de réduction d'émissions de GES (ex. déplacements d'affaires internationaux en avion), il est possible de compenser les émissions de GES produites. Un organisme peut aussi compenser les déplacements de délégations qu'il reçoit de l'extérieur. Généralement, une compensation financière est versée dans des projets de réduction ou de captation de carbone afin de contrebalancer les émissions produites par les déplacements d'affaires. Un déplacement devient neutre en carbone lorsque la compensation représente l'équivalent des émissions produites de GES par celui-ci.

Cette action vise à réduire les émissions de GES liées à des déplacements d'affaires interurbains et internationaux que l'on peut difficilement diminuer autrement. Cela passe par l'utilisation de mécanismes de compensation financière pour les émissions de GES qui ne peuvent être réduites et l'implantation de mesures d'optimisation des déplacements d'affaires. Planetair est un des mécanismes de compensation connus. Il s'agit d'un programme sans but lucratif du centre international Unisféra, dont le siège est à Montréal. Ce programme validera les calculs d'émissions et réinvestira le montant des compensations recueillies dans un portefeuille de projets réalisés à Montréal, au Canada et dans les pays en développement. Ces projets comprendront des activités liées aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique et à la captation de carbone.

Contribution municipale

- ✓ Adhérer au programme de compensation des émissions de GES produites pour les déplacements d'affaires en avion du Bureau des affaires internationales et de la Direction de l'environnement et du développement durable à compter de 2007.
- ✓ Planter des mesures incitatives afin d'optimiser ou de réduire les déplacements d'affaires à compter de 2007.

Contribution des partenaires

- ✓ Adhérer au programme de compensation des émissions produites pour les déplacements d'affaires en avion.
- ✓ Implanter des mesures incitatives afin d'optimiser ou réduire les déplacements d'affaires.

Grandes étapes

| Échéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|--------------------|--|--|
| 2007 | Adhérer au programme de compensation Planetair. | Outils de calcul et de compensation opérationnels |
| À partir de 2007 | Verser les compensations financières pour les déplacements d'affaires par avion. | Financement de projets de réduction ou de captation de carbone |
| À partir de 2007 | Implanter des mesures d'optimisation des déplacements d'affaires. | Mesures d'optimisation |
| Annuellement | Tenir un registre des déplacements d'affaires ayant été compensés. | Rapport annuel des compensations |

Retombées

Environnementales : Diminution ou compensation des émissions de GES produites par les déplacements d'affaires interurbains.

Sociales : Responsabilisation accrue des organismes quant à leurs émissions de GES et à leur impact sur le changement climatique.

Économiques : Gestion plus efficiente des déplacements d'affaires.

Résultats attendus pour 2007–2009

- Compensation des émissions de GES générées par tous les déplacements d'affaires internationaux du Bureau des affaires internationales et de la Direction de l'environnement et du développement durable.
- Contribution au développement d'un programme de compensation des émissions de GES implanté à Montréal.
- Développement d'au moins un projet de compensation dans l'agglomération montréalaise.
- Mesures de gestion et d'optimisation des déplacements d'affaires en application.

Indicateurs d'action

- Nombre de partenaires participant au programme de compensation.
- Nombre de déplacements ayant été compensés par année.
- Nombre de tonnes de CO₂ réduites ou compensées.

Orientation prioritaire

Assurer la qualité de vie des
milieux résidentiels



Action 2.10

Consolider et multiplier les projets *Quartiers 21*

La stratégie de revitalisation urbaine intégrée

Inspirée de politiques européennes et américaines, la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI) est une approche originale qui combine l'apport des citoyens, des représentants des secteurs privés et publics, des élus et des organismes communautaires qui, ensemble, travaillent à améliorer la qualité de vie de quartiers défavorisés et les conditions socio-économiques de leurs résidents.

La RUI agit sur plusieurs éléments du cadre physique et bâti – comme le logement, les équipements et l'aménagement urbain – mais aussi sur les facteurs sociaux et économiques. Actuellement, cinq quartiers et secteurs de Montréal se sont dotés d'un plan de revitalisation urbaine intégrée et travaillent à sa réalisation. Trois nouvelles démarches sont également en élaboration dans d'autres secteurs.

Depuis 2003, plus d'une soixantaine d'actions ont été réalisées ou sont en chantier dans le cadre de la stratégie RUI. En voici quelques exemples :

- Plantation de fleurs, corvées de nettoyage de ruelles, fabrication de cerfs-volants et projection ciné ruelle;
- Activités d'animation et de promotion de la lecture auprès des jeunes de cinq à douze ans, dans le cadre du projet Les livres dans la rue, du programme Persévérance scolaire Montréal;
- Création d'une caserne des jeunes avec mise sur pied d'activités de loisirs et formation aux arts de la rue;
- Instauration du Rendez-vous de la marionnette, projet culturel axé sur la création.

Source : Direction de la sécurité du revenu et du développement social

Description sommaire

Quartiers 21 est un lieu d'expérimentation et de démonstration de l'application du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* à l'échelle locale. Cette initiative s'inspire de l'Agenda 21, qui est issu du Sommet de Rio.

Les projets *Quartiers 21* sont issus de la collectivité locale, sur une base d'action volontaire. Ces projets permettent de mieux faire comprendre l'application des principes de développement durable à l'échelle locale. Ils favorisent la participation et la responsabilisation individuelle des citoyens à l'égard des enjeux environnementaux et de développement durable, de même que la concertation des acteurs locaux. Le soutien financier provient essentiellement de la Direction de l'environnement et du développement durable de Montréal, de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal et de l'Agence de la Santé publique du Canada.

Au cours de la période 2007–2009, le soutien aux projets *Quartiers 21* pourrait être accordé de la façon suivante :

- Volet 1** Aider financièrement des projets expérimentaux, hautement novateurs et adaptés à leur quartier.
- Volet 2** Appuyer financièrement des actions permettant l'application concrète des principes du développement durable dans les projets Revitalisation urbaine intégrée (RUI).
- Volet 3** Consolider les projets actuels en leur accordant un soutien financier supplémentaire à la suite d'une évaluation des résultats.
- Volet 4** Reconnaître des projets intégrant les trois dimensions du développement durable et qui sont soutenus par les partenaires, les arrondissements ou les municipalités reconstituées.

Outre un soutien financier, un processus de reconnaissance pourrait également être mis sur pied afin d'appuyer et de publiciser les partenaires qui appuient directement des promoteurs des projets *Quartiers 21* qui s'implantent à l'échelle d'un quartier et touchent les trois piliers du développement durable.

Cette action vise à consolider et à étendre les projets Quartiers 21 pour améliorer le cadre de vie des quartiers montréalais.

Contribution municipale, de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal et de l'Agence de la santé publique du Canada

- ✓ Soutenir financièrement au moins deux nouveaux projets *Quartiers 21* hautement novateurs et adaptés au cadre local, chaque année jusqu'en 2009.
- ✓ Soutenir financièrement au moins un projet *Quartiers 21* en lien avec les projets montréalais de Revitalisation urbaine intégrée, chaque année, jusqu'en 2009.
- ✓ Consolider les projets *Quartiers 21* en cours afin d'en assurer la durabilité.
- ✓ Développer un processus de reconnaissance des projets *Quartiers 21*.

Contribution des partenaires

- ✓ Apporter leur contribution financière ou en nature aux projets *Quartiers 21*.
- ✓ Participer au processus de reconnaissance des projets *Quartiers 21*.

Grandes étapes

| Echéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|-----------------------------------|---|---|
| Printemps 2007 | Organiser un atelier de réflexion et d'échanges sur les projets <i>Quartiers 21</i> , leur financement et l'implication potentielle des partenaires. | Tenue de l'atelier et document de réflexion |
| Mai–juin 2007 | Lancer un appel de lettres d'intention pour de nouveaux projets. | Appel de lettres d'intention |
| Automne 2007 | Sélectionner les nouveaux projets. | Annonce des projets |
| Été 2007 | Développer un processus de reconnaissance <i>Quartiers 21</i> qui permettra aux partenaires, aux arrondissements et aux municipalités reconstituées de faire connaître leur implication dans des projets de leur choix correspondant aux critères <i>Quartiers 21</i> . | Processus de reconnaissance et développement des outils graphiques |
| De septembre 2007 à décembre 2008 | Implanter les nouveaux projets pilotes novateurs de développement durable. Retenir les projets déjà implantés qui feront l'objet d'un soutien financier supplémentaire. | Annonce des projets choisis Rapports d'avancement (fin 2007 et fin 2008) |
| 2008–2009 | Répéter les processus de sélection des projets et des reconnaissances. | Nombre de projets financés |

Retombées

- Environnementales :** Amélioration du cadre de vie et de l'état de l'environnement sur le plan local.
- Sociales :** Implication des citoyens dans la mise en œuvre du développement durable.
- Économiques :** Création possible d'emplois dans le quartier à moyen terme. Modification des pratiques de consommation.

Résultats attendus pour 2007–2009

- Évaluation des premiers projets pilotes *Quartiers 21*.
- Atelier de réflexion et d'échange sur les *Quartiers 21*.
- Développement d'un processus de reconnaissance des projets soutenus par les partenaires.
- Développement de nouveaux projets sur une base annuelle.
- Soutien des projets déjà retenus.

Indicateurs d'action

- Nombre de projets locaux mis en œuvre.
- Nombre de partenaires collaborant au moins à un projet *Quartiers 21* de démonstration du développement durable à l'échelle locale.
- Mise en place d'un processus de reconnaissance des meilleures pratiques.

Action 2.11

Multiplier les points de contact avec l'eau

Description sommaire

Les milieux riverains et aquatiques sont des éléments fondamentaux du paysage montréalais. Les rives sont très prisées par la population pour la pratique d'activités récréatives comme la pêche, ou encore, tout simplement, pour admirer le paysage et profiter de la quiétude des lieux. Ainsi, la multiplication des points de contacts visuels et physiques avec l'eau contribue à rehausser la valeur culturelle des paysages en plus de procurer aux citoyens des occasions récréatives additionnelles.

Cette action, en lien avec la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, vise à offrir de nouveaux points de contact avec l'eau autant dans les écoterritoires que dans les parcs locaux riverains. Les arrondissements et les villes reconstituées peuvent développer de nouveaux points de contact avec l'eau entre autres par leurs initiatives de développement du réseau de parcs locaux.

Contribution municipale

- ✓ Rendre accessibles au moins cinq nouveaux points de contact avec l'eau d'ici 2009 par de nouvelles acquisitions en rive, par des ententes ou par l'aménagement de parcs.

Grandes étapes

| Echéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|--------------------|---|--|
| 2007–2009 | Planifier de façon concertée avec les arrondissements, les villes reconstituées et les partenaires. | Validation des potentiels de développement et de mise en valeur des rives de l'île de Montréal |
| 2007–2009 | Réaliser des projets d'acquisition et d'aménagements. | Cinq nouveaux accès à l'eau |

Liens avec d'autres plans

- La *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* vise entre autres à augmenter la superficie des milieux naturels protégés à Montréal. Un des secteurs d'intervention de la Politique est celui des milieux riverains et aquatiques d'intérêt écologique.
- Montréal 2025 : Axe d'intervention *Montréal milieu de vie exceptionnel*. Mettre en valeur le caractère insulaire et naturel unique de Montréal en complétant le réseau des grands parcs urbains, en préservant les milieux naturels et en développant le réseau bleu, grâce à des projets comme le développement d'accès à des activités en rive et sur l'eau incluant, entre autres, des plages (fleuve Saint-Laurent, rivière des Prairies, lac Saint-Louis, lac des Deux Montagnes).
- L'action 11.2 du plan d'urbanisme consiste à « affirmer le caractère insulaire de Montréal et mettre en valeur son parcours riverain ». Un des moyens de mise en œuvre consiste à « maximiser l'accessibilité physique et visuelle à l'eau en aménageant les rives publiques et en

instaurant un programme d'acquisition de propriétés privées en rive en vue de leur conversion à des fins de parc ou de leur naturalisation ».

Retombées

Environnementales : Intérêt grandissant de la population pour la protection de l'environnement et l'interprétation de la nature. Appropriation des rives et cours d'eau par la population et renforcement de l'intérêt à les préserver.

Sociales : Récupération des usages liés à l'eau. Amélioration de la qualité de la vie urbaine. Attrait pour la pratique d'activités récréatives en rives ou nautiques.

Économiques : Hausse de l'attrait touristique de l'île de Montréal. Incidence sur le développement d'activités récréatives en rives et nautiques (vélo, pêche, interprétation de la nature, kayak, planche à voile, sport d'hiver sur plan d'eau, etc.). Réention des dépenses de loisirs sur l'île.

Résultat attendu pour 2007–2009

- Au moins cinq nouveaux points de contact avec l'eau sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Indicateur d'action

- Nombre de nouveaux points de contacts avec l'eau.

Action 2.12

Nouvelle action



Action vedette

Réduire la présence d'îlots de chaleur urbains

Description sommaire

Les îlots de chaleur urbains se caractérisent par des températures estivales plus élevées que l'environnement immédiat, pouvant aller jusqu'à 10 °C. Ils sont causés par les toits, les murs des bâtiments ainsi que les chaussées et les stationnements qui absorbent la chaleur pendant la journée et la restituent durant la nuit. De plus, la chaleur résultant de la circulation des véhicules et de l'activité industrielle contribue aussi au développement des îlots de chaleur.

La chaleur accablante peut avoir des impacts négatifs considérables sur le bien-être et la santé de certaines catégories de personnes. Devant ce phénomène qui tend à s'intensifier avec le réchauffement climatique, de plus en plus de villes mettent en place des projets et des politiques visant, par exemple, à remplacer les surfaces noires par des surfaces plus claires et réfléchissantes, à multiplier les espaces verts et à végétaliser les murs et toits des édifices. Les interventions liées aux îlots de chaleur urbains sont multidimensionnelles (consommation d'énergie, nombre et superficie d'espaces verts) et visent à améliorer la qualité de vie dans les quartiers urbanisés.

Cette action vise à mettre en œuvre des projets ayant pour effet de réduire la présence d'îlots de chaleur urbains.

Contribution municipale

- ✓ Élaborer une stratégie de verdissement en lien avec les îlots de chaleur d'ici 2008.
- ✓ Contribuer à la réalisation d'au moins un projet de verdissement dans le Centre, soit financièrement ou par tout autre type de contribution.
- ✓ Réduire la chaleur émise par un ou un ensemble de bâtiments municipaux lors d'un remplacement ou d'une rénovation.

Contribution des partenaires

- ✓ Mettre en œuvre des actions de verdissement en lien avec les îlots de chaleur.
- ✓ Réduire la chaleur émise par un ou un ensemble de bâtiments.

Grandes étapes

| Échéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|--------------------|---|---------------------------|
| 2008 | Élaborer une stratégie de verdissement en lien avec les îlots de chaleur. | Stratégie de verdissement |
| En continu | Réaliser des projets de verdissement. | Projets de verdissement |

Liens avec d'autres plans

- L'action 1.17 du *Plan d'urbanisme de Montréal* vise à assurer le verdissement des milieux de vie par un accroissement de la plantation d'arbres sur les domaines publics et privés, particulièrement dans les secteurs qui en sont dépourvus et dans ceux présentant un caractère fortement minéralisé.
- Le *Plan particulier d'intervention chaleur accablante ou chaleur extrême de l'agglomération de Montréal* propose différentes actions à poser en situation d'urgence.
- *Montréal 2025 : Axe d'intervention Montréal, milieu de vie exceptionnel* : Réintroduire la nature dans les quartiers centraux par le reboisement et le verdissement (plantation sur rues et ruelles, toits et murs verts, réhabilitation de secteurs contaminés et de friches urbaines).
- *Politique de l'arbre de Montréal*.
- Programme de revitalisation urbaine intégrée (RUI).

Retombées

- Environnementales** : Réduction des écarts de température et économie d'énergie.
Sociales : Amélioration du confort, de la santé et de la qualité de vie des résidents.
Économiques : Réduction de la facture énergétique (climatisation et ventilation).

Résultats attendus pour 2007–2009

- Développement d'une expertise à l'échelle locale et régionale.
- Réalisation de projets de réduction de la chaleur urbaine.

Indicateur d'action

- Nombre et ampleur des projets de réduction de la chaleur urbaine.
- Nombre de partenaires s'étant engagés à réduire les impacts liés aux îlots de chaleur urbains.

Action 2.13

Nouvelle action

Les grands axes du Programme de la propreté et de l'entretien 2007-2010

Ce programme vise à assurer la coordination des actions avec les arrondissements, les services centraux et les partenaires, ainsi que d'assumer le leadership des communications grand public. Il est doté de cibles et de moyens d'interventions concrets visant trois grandes problématiques :

- le comportement des citoyens
- l'organisation du travail dans les arrondissements et avec les partenaires
- l'inspection et la réglementation.

Ce programme précise la responsabilité des instances et la gestion du programme. Il définit aussi les outils de suivi du programme, dont des indicateurs de performance.

Source : Programme de la propreté et de l'entretien 2007-2010 (27 nov. 2006)

Favoriser des milieux de vie propres, calmes et paisibles

Description sommaire

En milieu densément peuplé comme celui du territoire montréalais, la malpropreté des espaces publics engendre chez les résidents des sentiments de malaise et d'insécurité qui nuisent à la qualité de vie et à l'image de Montréal. Plusieurs grandes villes dans le monde ont entrepris des campagnes intensives de propreté axées sur la modernisation des équipements techniques, le déploiement d'effectifs plus importants, la sensibilisation et l'implication des citoyens et des partenaires corporatifs.

De même, le bruit urbain constitue une nuisance importante. Les plaintes des citoyens sont nombreuses et proviennent des différentes sources : climatiseurs, commerces (bars, discothèques), bruit de voisinage (musique, fêtes), sources industrielles, transport (circulation routière, trains, avions), etc. Relevant des autorités locales, la réglementation en matière de bruit s'applique sur le territoire de l'ancienne Ville de Montréal. Quelques anciennes municipalités de l'île de Montréal ont un règlement sur le bruit, bien que la plupart aient plutôt des articles généraux portant sur les nuisances sonores.

Cette action vise maintenir la propreté des lieux publics et privés ainsi qu'à établir des lignes directrices minimales en matière de bruit afin de garantir aux Montréalais un milieu de vie propre, calme et paisible.

Contribution municipale

- ✓ Mettre en œuvre le programme de la propreté et de l'entretien 2007-2010.
- ✓ Accroître les activités de propreté selon les plans d'actions annuels.
- ✓ Développer le civisme et la réappropriation de l'espace urbain par les citoyens.
- ✓ Élaborer un rapport sur la situation du bruit à Montréal et proposer des pistes pour une meilleure gestion.

Contribution des partenaires

- ✓ Participer aux activités de propreté des autorités municipales.
- ✓ Développer le civisme auprès du personnel et des clients.
- ✓ Mettre en place des mesures de réduction du bruit.

Grandes étapes

| Échéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|--------------------|---|---|
| 2007-2010 | Mettre en œuvre le programme de propreté | Programme réalisé |
| En continu | Accroître les activités de propreté selon les plans d'actions annuels | Nouvelles activités de propreté |
| En continu | Développer le civisme et la réappropriation de l'espace urbain par les citoyens | Sens civique accru et espace urbain réapproprié |
| Été 2007 | Faire une revue des différentes réglementations existantes sur le bruit. | Rapport |

Liens avec d'autres plans

- Le programme de la propreté et de l'entretien 2007-2010
- Le *Plan d'urbanisme de Montréal* dans son action 18.1 « Régir l'impact des nuisances » indique que la Ville compte élaborer une politique d'atténuation du bruit en milieu urbain en concertation avec le ministère des Transports du Québec ainsi que les différentes sociétés et entreprises de transport de marchandises, notamment le Canadien Pacifique et le Canadien National, la Société du port de Montréal et Aéroports de Montréal.

Retombées

- Environnementales :** Milieu urbain plus propre. Acceptabilité du niveau sonore.
Sociales : Amélioration du cadre de vie et tranquillité accrue des quartiers.
Économiques : Contribution au maintien de la valeur foncière des résidences.

Résultats attendus pour 2007–2009

- Mise en œuvre des interventions pour améliorer la propreté
- Augmentation du nombre d'interventions en faveur de la propreté
- Mise en place d'une expertise légère sur le bruit à la Direction de l'environnement et du développement durable de Montréal.
- Mise en œuvre d'une série de mesures en vue de réduire le bruit environnant urbain.
- Production d'un rapport sur le bruit.

Indicateur d'action

- Nombre de partenaires participants aux activités de propreté.
- Nombre de mesures de réduction du bruit environnant urbain.

Action 2.14

Nouvelle action

Les mesures d'apaisement de la circulation

Un sondage réalisé en 2005 dans le cadre du Plan de transport de Montréal révélait que près de la moitié des Montréalais disait vivre un ou des problèmes de circulation sur leur rue. Pour répondre à ces problèmes et améliorer la qualité de l'environnement des rues résidentielles, plusieurs mesures de modération de la circulation existent.

Les mesures de modération de la circulation sont de deux types : les mesures d'aménagement et les mesures de signalisation. Des exemples d'aménagements comprennent les terre-pleins, les prolongements de trottoir, les carrefours giratoires, etc. Les panneaux de signalisation (sens unique, interdiction de virage, etc.) ainsi que les marquages au sol (passages piétons, bandes cyclables, etc.) constituent les principales mesures de signalisation pour atténuer la circulation sur les rues résidentielles.

Plusieurs de ces mesures ont été mises en place dans les quartiers centraux de Montréal, pour apaiser les nuisances causées par la circulation des automobilistes ou des camions de transport transitant par le Centre. Des villes américaines et européennes ont également adopté des stratégies d'apaisement de trafic. À titre d'exemple, la ville de Copenhague au Danemark privilégie les mesures de modération de la circulation depuis les années 1970. Grâce à ces différentes interventions, Copenhague a réussi à conserver un taux de circulation automobile similaire à ceux d'il y a 40 ans, à augmenter la fréquentation du transport en commun de 50 % et les déplacements en vélo de 60 %, en plus de réduire le nombre d'accidents de la route.

Source : Conseil régional de l'environnement de Montréal (2006) *Répertoire des mesures d'apaisement de la circulation à Montréal*

Mettre en œuvre des mesures de modération de la circulation

Description sommaire

Les impacts de l'automobile tels que le bruit, les risques d'accident et la pollution de l'air nuisent à la qualité de vie des résidents en milieu urbain. Afin de rendre les rues résidentielles plus paisibles, les mesures d'apaisement de la circulation sont à privilégier.

La modération de la circulation, également appelée apaisement de la circulation ou « traffic calming », consiste à aménager les rues de manière à modifier les comportements des automobilistes en les incitant à une plus grande vigilance, à réduire leur vitesse et à utiliser le réseau artériel. Les aménagements de modération de la circulation ont pour effet de donner une place plus importante aux modes de déplacements actifs tels que la marche et le vélo.

Le Plan de transport précisera les modalités de mise en œuvre de ces mesures et les responsabilités de la Ville et des arrondissements à cet égard.

Contribution municipale

✓ Mettre en place des mesures de modération de la circulation.

Grandes étapes

| Echéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|--------------------|--|---|
| En continu | Mettre en œuvre des mesures de modération de la circulation. | Mesures de modération de la circulation dans les arrondissements et les municipalités liées |

Liens avec d'autres plans

- *Plan de transport – Vision et objectifs.*
- *Plan d'urbanisme de Montréal, Action 18.1 : Régir l'impact des nuisances : « Canaliser la circulation de transit sur les grandes artères et mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation dans les secteurs résidentiels ».*
- *Charte du piéton.*

Retombées

- Environnementales** : Diminution de la pollution de l'air et du bruit dans les quartiers résidentiels.
Sociales : Amélioration du cadre de vie et du sentiment de sécurité des habitants des quartiers résidentiels.
Économiques : Augmentation de l'attractivité des secteurs résidentiels.

Résultats attendus pour 2007–2009

- À venir

Indicateur d'action

- À venir

Action 2.15

Nouvelle action

Stimuler le développement de l'agriculture urbaine à Montréal

Description sommaire

En milieu densément bâti, l'agriculture urbaine peut contribuer à la sécurité alimentaire de différentes façons. Elle permet d'accroître la quantité, la qualité et la fraîcheur des denrées alimentaires périssables offertes à la population urbaine lorsque les principes de jardinage écologique sont appliqués. L'agriculture urbaine peut se pratiquer sur de petites surfaces (jardinets communautaires, balcons, terrasses, toitures, etc.) avec des espèces horticoles qui ont un potentiel productif considérable et peuvent fournir annuellement jusqu'à 50 kg de produits frais par mètre carré selon les techniques utilisées. La proximité des lieux de résidence permet de réduire considérablement les pertes de récoltes en transformant et stockant les surplus.

Cette action vise à stimuler le développement de l'agriculture urbaine à Montréal.

Contribution municipale

- ✓ Maintenir l'offre de jardins communautaires dans les milieux défavorisés.
- ✓ Promouvoir l'agriculture urbaine en offrant une aide aux citoyens désirant pratiquer cette approche.
- ✓ Favoriser l'utilisation des espaces résiduels sous-utilisés en concluant des ententes auprès des grands propriétaires.

Grandes étapes

| Echéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|--------------------|--|-----------------------------|
| 2007–2008 | Développer une stratégie favorisant l'agriculture urbaine. | Diffusion de la stratégie |
| 2008–2009 | Développer un guide des bonnes pratiques. | Diffusion du guide et suivi |

Retombées

Environnementales : Contribution au verdissement et réduction des îlots de chaleur. Réduction des émissions de polluants en réduisant les distances de transport des produits consommables. Production d'aliments sains.

Sociales : Contribution au développement de l'entraide communautaire en favorisant le partage (ou l'échange) des produits et des connaissances.

Économiques : Production à faible coût de nourriture fraîche.

Résultats attendus pour 2007–2009

- Maintien de l'offre des jardins communautaires dans les milieux défavorisés.
- Promotion et soutien de l'agriculture urbaine.
- Ententes avec de grands propriétaires pour l'utilisation d'espaces résiduels sous-utilisés.

Indicateurs d'action

- Nombre de jardins communautaires dans les milieux défavorisés.
- Superficie d'espaces résiduels sous-utilisés utilisée pour l'agriculture urbaine.

Orientation prioritaire

Pratiquer une gestion
responsable des ressources



Action 2.16

Élaborer un plan directeur de gestion des matières résiduelles

Description sommaire

L'élaboration du *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal* (PDGMR) s'inscrit dans la démarche de planification du *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles* (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). La Ville de Montréal s'est engagée, dans le mémoire soumis le 26 novembre 2003 à la consultation publique de la CMM, à respecter la hiérarchisation des 3RV-E préconisée dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998–2008* et à préparer son plan directeur en se basant sur les principes du développement durable.

Pour élaborer son plan directeur, l'agglomération de Montréal :

- reconnaît la diversité des arrondissements et des municipalités reconstituées. Ainsi, le plan directeur respectera les particularités locales et reconnaîtra les efforts et les engagements déjà entrepris;
- veut y associer l'entreprise privée et les entreprises d'économie sociale afin de profiter de leurs expertises, de développer un partenariat et de favoriser leurs viabilités et leurs complémentarités;
- mise sur la participation des citoyens;
- entend développer son plan directeur en conformité avec les principes de développement durable.

Cette action vise à assurer la gestion des matières résiduelles en conformité avec la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998–2008.

Contribution municipale

- ✓ Adopter et mettre en œuvre le *Plan directeur de gestion des matières résiduelles* de l'agglomération montréalaise.

Grandes étapes

| Échéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|--------------------|--|--|
| Printemps 2007 | Analyser les scénarios par matières et en fonction de l'autonomie régionale. | Présentation des scénarios retenus aux arrondissements, aux municipalités reconstituées et aux partenaires |
| Printemps–été 2007 | Organiser une consultation publique sur les scénarios retenus. | Consultation publique |
| Automne 2007 | Faire approuver le plan par les instances municipales. | Plan directeur de gestion des matières résiduelles |
| Fin 2007 | Proposer à la CMM un scénario d'autonomie régionale pour l'élimination des matières résiduelles. | Scénario d'autonomie régionale |

Retombées

Environnementales : Diminution des matières résiduelles qui vont à l'enfouissement. Réduction des nuisances environnementales et des émissions de gaz à effet de serre. Préservation des ressources naturelles et augmentation de la récupération.

Sociales : Adoption de comportements responsables.

Économiques : Diminution des coûts liés à l'enfouissement.

Résultat attendu pour 2007–2009

- *Plan directeur de gestion des matières résiduelles* adopté d'ici la fin de 2007.

Indicateurs d'action

- Tenue d'une consultation publique sur le *Plan directeur de gestion des matières résiduelles*.
- Adoption du *Plan directeur de gestion des matières résiduelles*.
- Dépôt du document présentant les scénarios d'autonomie régionale d'élimination des matières résiduelles.

Action 2.17

Planter des mesures de réduction et de récupération des matières résiduelles dans les institutions, les commerces et les industries

Des ressources disponibles

Pour les ICI qui souhaitent optimiser la gestion de leurs matières résiduelles, RECYC-QUÉBEC offre un soutien en les orientant vers des ressources du milieu (consultants, récupérateurs, recycleurs, fournisseurs d'équipements, etc.) pouvant les accompagner dans leur démarche.

Le *Guide de gestion des matières résiduelles à l'intention des dirigeants de PME* est un outil de gestion spécifiquement conçu afin de permettre aux gestionnaires de développer et d'implanter un programme de gestion des matières résiduelles sur mesure et adapté à leurs besoins.

Les organisations qui mettent en place des mesures performantes de gestion des matières résiduelles peuvent bénéficier d'une certaine forme de reconnaissance. À titre d'exemple, mentionnons :

- l'appellation « commerces verts » par certains Éco-quartiers;
- les Phénix de l'environnement;
- l'attestation de performance du programme *ICI on recycle!* de RECYC-QUÉBEC;
- Le programme « Visez Vert » de BOMA.

Source : RECYC-QUÉBEC

Description sommaire

Selon le *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles* de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), sur les 5,6 millions de tonnes de matières résiduelles qui ont été produites en 2001 sur l'ensemble du territoire de la CMM, 43 % provenaient des industries, des commerces et des institutions (ICI), soit 2,4 millions de tonnes.

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998–2008* fixe les objectifs suivants de valorisation pour le secteur des ICI :

- 70 % du plastique et des fibres, y compris le bois;
- 95 % des métaux et du verre;
- 60 % des matières putrescibles (résidus verts et alimentaires).

Cette action vise à conjuguer les efforts des municipalités liées de l'agglomération de Montréal et des organismes partenaires pour mettre dans leurs édifices des mesures de réduction à la source, de réemploi, de récupération en vue du recyclage et de valorisation des matières résiduelles générées.

Contribution municipale

- ✓ S'engager à mettre en place des mesures en vue de réduire, de réutiliser, de recycler et de valoriser les matières résiduelles générées dans l'ensemble des bâtiments municipaux.
- ✓ Faire connaître cet engagement auprès du personnel, des citoyens et des fournisseurs.

Contribution des partenaires

- ✓ Engager la direction à mettre en place des mesures en vue de réduire, de réutiliser, de recycler et de valoriser les matières résiduelles générées dans les établissements.
- ✓ Faire connaître cet engagement auprès des membres, du personnel, de la clientèle et des fournisseurs.

Grandes étapes

| Échéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|--------------------------------|---|---|
| En continu | Engager la direction des organismes à mettre en place des mesures de réduction et de récupération des matières résiduelles. | Engagement |
| | Adopter des objectifs et un budget. | Plan d'action |
| En continu jusqu'à la fin 2009 | Mettre en place les mesures. | Mesures concrètes de réduction et de récupération |

Retombées

- Environnementales :** Préservation des ressources naturelles. Réduction des nuisances environnementales et des émissions de gaz à effet de serre générées par l'enfouissement des matières résiduelles.
- Sociales :** Mobilisation de la direction, des cadres et des employés autour d'une action environnementale responsable. Respect de la réglementation municipale en place.
- Économiques :** Réalisation d'économies sur l'achat de fournitures et de différents articles (réduction des quantités de papier utilisées, sélection de produits durables, emploi de cartouches d'imprimante réusinées, etc.). Diminution des coûts liés au transport et à l'élimination des matières résiduelles.

Résultats attendus pour 2007–2009

- Mise en place de mesures de réduction et de récupération des matières résiduelles à l'ensemble des bâtiments municipaux d'ici la fin de 2009.
- Finalisation de la trousse d'implantation par un cahier d'implantation accompagné d'une vidéo.
- Développement d'une base de données.
- Formation des répondants en arrondissements et dans les municipalités reconstituées.
- Suivi de la mise en place du programme et support aux arrondissements et municipalités reconstituées.

Indicateurs d'action

- Nombre de bâtiments municipaux desservis par des mesures de réduction et de récupération des matières résiduelles.
- Nombre de partenaires dont la direction s'est engagée à mettre en place des mesures en vue de réduire, de réutiliser, de recycler et de valoriser les matières résiduelles.

Action 2. 18

Mettre en place des mesures de réduction et de récupération des matières résiduelles dans les grands parcs et autres lieux publics

Description sommaire

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998–2008* fixe un objectif général de mise en valeur de 65 % des matières résiduelles pouvant être valorisées. L'atteinte de cet objectif demandera des efforts de chacun, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du domicile. Bien que des centaines de milliers de personnes circulent dans les espaces publics chaque jour, il s'y fait relativement peu de récupération.

L'action consiste à mettre en place de l'équipement de récupération du papier, carton, plastique, métal et verre dans la moitié des grands parcs et les Muséums nature.

Contribution municipale

- ✓ Implanter la collecte sélective dans la moitié des 22 grands parcs de Montréal d'ici la fin de 2009.

Grandes étapes

| Échéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|--------------------|--|-----------------------|
| Début 2007 | Mettre en place les nouvelles infrastructures de recyclage dans deux grands parcs à titre de projet pilote et intégrer les circuits de collecte des matières (en collaboration avec les arrondissements et les municipalités reconstituées). Réaliser une campagne de sensibilisation et d'information auprès des visiteurs de ces grands parcs. | Équipement en service |
| En continu | Implanter des mesures dans la moitié des grands parcs. | Équipement en service |

Retombées

Environnementales : Préservation des ressources naturelles. Réduction des nuisances environnementales et des émissions de gaz à effet de serre générées par l'enfouissement des matières résiduelles.

Sociales : Mobilisation de divers partenaires et des citoyens autour d'une action environnementale responsable. Respect de la réglementation municipale.

Économiques : Utilisation optimale des ressources.

Résultat attendu pour 2007–2009

- Implantation de la collecte sélective dans la moitié des 22 grands parcs d'ici la fin de 2009.

Indicateur d'action

- Nombre de parcs desservis.

Action 2.19

Planter des mesures d'économie d'eau potable

Description sommaire

Les villes de l'agglomération de Montréal a entrepris une vaste démarche pour améliorer la qualité de l'eau et augmenter l'efficacité de sa gestion et de la consommation de l'eau tant par les services municipaux que par les citoyens. Elle vise notamment la mise aux normes des usines de production d'eau potable et d'épuration des eaux usées, le développement d'un plan directeur d'interventions pour les réseaux, la réhabilitation ou la reconstruction de l'ensemble des réseaux de distribution et de captation, l'élaboration d'une politique et d'une réglementation pour les usages de l'eau uniforme sur l'ensemble de l'île de Montréal, l'installation de compteurs dans les ICI (industries, commerces, institutions).

RÉSEAU environnement conduit annuellement un programme d'économie d'eau potable destiné à sensibiliser les citoyens à la qualité et à l'économie de l'eau potable et à les doter de moyens concrets afin d'économiser l'eau de façon continue. La campagne est conduite dans les municipalités, auxquelles RÉSEAU environnement fournit le matériel et l'appui logistique.

L'Agence de l'efficacité énergétique offre aux municipalités support et formation sur la gestion de l'eau. Elle fait la promotion de l'utilisation d'appareils de plomberie économes en eau dans ses interventions en habitation.

Actuellement, sur le territoire montréalais, environ 47 % de la production d'eau potable est non allouée, c'est-à-dire que les usagers et les usages sont insuffisamment connus. Une part importante de cet état de fait est attribuable au piètre état du réseau de distribution. L'administration municipale a donc en premier lieu axé ses interventions sur ses propres infrastructures (diagnostic et réparation) avant de cibler les clientèles domestiques et corporatives dans une stratégie globale d'économie d'eau potable.

Cette action vise à mettre de l'avant un plan d'économie d'eau potable qui s'adressera aux différents groupes d'usagers, incluant les groupes de l'administration municipale.

Contribution municipale

- ✓ Élaborer une politique et une réglementation sur l'usage de l'eau d'ici la fin de 2009.
- ✓ Participer à la campagne de RÉSEAU Environnement et Eau Secours! sur l'économie de l'eau potable.
- ✓ Installer des compteurs d'eau dans les ICI (industries, commerces et institutions) d'ici la fin de 2009.
- ✓ Compléter le programme de détection des fuites et le diagnostic sur l'état des réseaux d'ici la fin de 2009.
- ✓ Remettre en état et augmenter la fiabilité des réseaux de distribution et de captage.

Contribution des partenaires

- ✓ Collaborer à l'élaboration de la politique sur les usages de l'eau.
- ✓ Mettre en place des mesures d'économie d'eau dans les bâtiments corporatifs.

Grandes étapes

| Échéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|---------------------------|---|---|
| D'ici la fin de 2009 | Installer des compteurs d'eau dans les ICI (industries, commerces et institutions). | Compteurs installés |
| Annuel | Participer à la campagne de RÉSEAU Environnement d'économie d'eau potable. | Campagne de sensibilisation |
| D'ici la fin de 2009 | Adopter une politique sur l'usage de l'eau et une réglementation s'y rapportant. | Politique, règlement et tarification |
| D'ici la fin de 2009 | Détecter les fuites et réaliser un diagnostic sur l'état des réseaux. | Rapport sur l'état du réseau et plan d'interventions prioritaires |
| D'ici la fin de 2009 | Remettre en état une partie des réseaux de distribution de l'eau potable. | Travaux de réfection des réseaux, investissements consentis et réduction des fuites |

Retombées

Environnementales : Préservation et amélioration de la qualité des ressources.

Sociales : Adoption de comportements responsables.

Économiques : Réduction à long terme des coûts afférents.

Résultats attendus pour 2007–2009

- Campagne de sensibilisation à l'économie d'eau potable.
- Installation de compteurs d'eau dans les ICI (industries, commerces et institutions).
- Complétion du diagnostic et de l'inventaire des réseaux de distribution et de captage.
- Réduction des fuites et réhabilitation d'une partie du réseau de distribution de l'eau potable.

Indicateurs d'action

- Nombre de compteurs installés.
- Nombre de fuites réparées.
- Kilométrage de réfection sur les réseaux.
- Investissements consentis.

Action 2.20

Contrôler les usages illicites de l'eau

Description sommaire

Quotidiennement, les usines de traitement de l'eau potable produisent en moyenne entre 1000 et 1200 litres d'eau par personne. Pour empêcher les abus, la réglementation restreint et interdit certaines pratiques concernant l'utilisation de l'eau à Montréal. Pour s'assurer du respect de cette réglementation, l'administration municipale compte sur une unité d'inspection systématique des industries, des commerces et des institutions.

Cette équipe a pour mission principale de contrôler le gaspillage de l'eau potable et d'en conscientiser les propriétaires des industries, des commerces et des institutions.

Cette action vise à maintenir opérationnelle l'unité de contrôle des usages illicites de l'eau.

Contribution municipale

- ✓ Assurer le maintien des opérations de l'unité de contrôle des usages illicites de l'eau au moins jusqu'à la fin de 2009.

Grandes étapes

| Échéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|--------------------|--|--|
| En continu | Réaliser les inspections et le suivi des constats. | Différents rapports d'inspection et d'infraction, rapports d'étape |

Retombées

Environnementales : Réduction du gaspillage de l'eau potable.

Sociales : Sensibilisation des industries, des commerces et des institutions au gaspillage de l'eau potable.

Économiques : Meilleure utilisation des ressources. Diminution des volumes d'eau potable produits et traités par la suite à l'usine d'épuration.

Résultat attendu pour 2007–2009

- Unité de contrôle des usages illicites de l'eau opérationnelle.

Indicateur d'action

- Nombre d'industries, de commerces et d'institutions inspectés annuellement.

Action 2.21

Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments

Les bâtiments verts

S'ils demeurent encore peu nombreux, les projets de bâtiments verts se sont tout de même multipliés au cours des deux dernières années à Montréal, avec le magasin du Mountain Equipment Co-op, l'édifice de la TOHU, les pavillons universitaires de l'École Polytechnique de Montréal et de l'UQAM ou encore l'édifice Bélair du gouvernement fédéral, pour ne citer que ceux-ci.

En ce qui concerne les bâtiments municipaux, l'édifice Louis-Charland, lieu de travail de quelque 1 400 employés municipaux situé dans la Cité du Multimédia, est en voie d'obtenir une certification LEED-CI (Leadership in Energy and Environmental Design– Commercial Interior) pour son design intérieur.

Cette certification est accordée aux édifices qui se conforment à des critères stricts de performance environnementale. En outre, les mesures suivantes sont mises en place dans la gestion du bâtiment :

- Diminution de la puissance d'éclairage de 40 %;
- Réduction de la consommation énergétique au moyen de détecteurs de lumière naturelle et d'équipements certifiés Energy Star;
- Récupération de 75 % des déchets de construction lors de l'aménagement du bâtiment;
- Utilisation de matériaux locaux à pourcentage élevé de contenu recyclé;
- Etc.

Source : Direction des immeubles

Description sommaire

Au Québec, le secteur résidentiel, commercial et institutionnel est responsable d'une part importante de l'énergie consommée, des déchets générés, des émissions de polluants atmosphériques et des gaz à effet de serre. En 2002, ce secteur représentait environ 37 % de la consommation totale d'énergie de la province, essentiellement pour des besoins de chauffage. À Montréal, 37,5 % des émissions corporatives de gaz à effet de serre de l'administration municipale proviennent de ses bâtiments.

Généralement, le potentiel d'économie d'énergie, bien qu'extrêmement variable selon le type d'organismes et les équipements présents, serait en moyenne de 10 %. Les gains associés à de telles pratiques sont à la fois financiers et environnementaux, en plus de favoriser l'innovation technologique.

L'action vise à réduire la facture énergétique des bâtiments en implantant des projets d'efficacité énergétique. Cela peut passer par une amélioration de l'enveloppe thermique du bâtiment, par des mesures d'efficacité énergétique, par une modernisation des équipements de chauffage, etc.

Contribution municipale

- ✓ Réaliser au moins 30 projets d'efficacité énergétique d'ici 2009.
- ✓ Réaliser au moins trois projets centrés sur une énergie renouvelable d'ici 2009.
- ✓ Réaliser au moins un projet de bâtiment écoénergétique (construction ou rénovation).

Contribution des partenaires

- ✓ Réaliser des projets d'efficacité énergétique.
- ✓ Réaliser des projets centrés sur une énergie renouvelable.
- ✓ Réaliser au moins un projet de bâtiment écoénergétique (construction ou rénovation).

Grandes étapes

| Échéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|--------------------|---|---|
| En continu | Compléter les projets d'amélioration énergétique dans les bâtiments municipaux. | Projets qui permettent d'économiser l'énergie |
| En continu | Rechercher le financement complémentaire pour d'autres projets. | Financement complémentaire |

Retombées

Environnementales : Préservation des ressources énergétiques.

Sociales : Adoption de comportements responsables.

Économiques : Réduction à long terme des coûts afférents. Plus grande longévité des immeubles.

Résultats attendus pour 2007–2009

- Réalisation de 30 projets dans les bâtiments municipaux.
- Réalisation de trois projets centrés sur une énergie renouvelable.
- Réalisation d'un projet de bâtiment écoénergétique.

Indicateurs d'action

- Nombre de projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable réalisés.
- Nombre de projets centrés sur une énergie renouvelable réalisés.
- Nombre de bâtiments écoénergétiques réalisés.

Action 2.22

Nouvelle action



Action vedette

Tenir des événements « éco-responsables »

Description sommaire

Tout au long de l'année se tiennent des rencontres, assemblées ou réunions de travail rassemblant des personnes dans des salles, bureaux et autres lieux privés ou publics. Parfois, à la demande des organisateurs, certains événements sont organisés dans une perspective de réduction des déchets, d'utilisation de produits équitables ou d'une gestion optimale des ressources. Ainsi, une attention spéciale peut être portée par les traiteurs et autres fournisseurs pour répondre aux demandes particulières de leurs clients.

Pour les événements sur rue destinés au grand public, une ordonnance de la Ville édicte l'obligation de mettre en place un système de récupération des matières recyclables (ex. : Festival de Jazz, Francfolies, Festival Juste pour rire, etc.).

Basée sur les 3RV (réduction, réemploi, recyclage, valorisation), l'action consiste à réduire la production de déchets, promouvoir l'achat local et l'utilisation de produits équitables, et encourager la sélection d'entreprises d'économie sociale (traiteurs, imprimeurs, etc.) dans l'organisation d'événements, de congrès, de colloques et de rencontres de travail. Des outils seront proposés de façon à offrir aux organisateurs d'événements et aux gestionnaires des lieux où se tiennent ces événements, une méthodologie systématique et organisée de gestion des ressources, des références et une signalisation harmonisée. Une initiative visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre produites par les déplacements des participants de l'extérieur aux différents types d'événements peut s'ajouter à la liste des contributions potentielles.

Exemples de mesures à prendre dans l'organisation d'un événement éco-responsable

- Limiter l'envoi et la distribution de matériel lors des événements.
- Retenir les services de traiteurs qui utilisent des matières en vrac (lait, sucre, beurre, eau); de la vaisselle lavable; qui achètent des produits équitables, qui favorise la réinsertion sociale et/ou qui acheminent les restes de nourriture vers des organismes de charité.
- Fournir l'équipement de récupération adéquat, la signalisation et une formation au personnel responsable des événements.

Contribution municipale

- ✓ Organiser au moins quatre événements respectant les principes de l'éco-responsabilité d'ici 2009.
- ✓ Distribuer un guide de bonnes pratiques relatif à la tenue d'événements éco-responsables.

Contribution des partenaires

- ✓ Organiser des événements qui respectent les principes de l'éco-responsabilité.

Grandes étapes

| Échéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|---------------------------|--|------------------------------|
| Été 2007 | Distribuer un guide de bonnes pratiques pour la tenue d'événements éco-responsables destiné aux organisateurs d'événements et aux lieux hôtes. | Guide de bonnes pratiques |
| À partir de l'été 2007 | Sensibiliser les services municipaux et les principaux intervenants dans le domaine de la gestion des événements. | Programme de sensibilisation |
| D'ici 2009 | Organiser des événements éco-responsables. | Événements éco-responsables |

Retombées

Environnementales : Préservation des ressources naturelles. Réduction des nuisances environnementales et des émissions de gaz à effet de serre générées par l'enfouissement des matières résiduelles. Utilisation d'aliments et de matériel produits de façon équitable.

Sociales : Mobilisation de divers partenaires et des citoyens autour d'une action environnementale responsable. Respect de la réglementation municipale. Visibilité pour les citoyens, les corporations et les visiteurs extérieurs. Appui au développement d'entreprises d'économie sociale.

Économiques : Utilisation optimale des ressources. Développement d'entreprises d'économie sociale. Développement des marchés des matières recyclées et équitables.

Résultats attendus pour 2007–2009

- Organisation d'événements éco-responsables.
- Distribution d'un guide de bonnes pratiques et engagement des municipalités liées de l'agglomération de Montréal et des partenaires à organiser des événements éco-responsables.

Indicateurs d'action

- Distribution d'un guide de bonnes pratiques pour l'organisation d'événements éco-responsables.
- Nombre d'événements éco-responsables tenus par les municipalités de l'agglomération de Montréal.
- Nombre d'événements éco-responsables tenus par les partenaires.

Action 2.23

Nouvelle action

Améliorer la qualité des eaux de ruissellement pluviales qui se déversent dans les cours d'eau

Description sommaire

Sur l'île de Montréal, les deux tiers du réseau d'interception des eaux usées se composent d'un réseau d'égout unitaire, où les eaux pluviales et les eaux sanitaires sont collectées ensemble. L'autre tiers est constitué d'un réseau d'égout séparatif constitué d'un collecteur sanitaire pour le captage des eaux usées domestiques et industrielles et d'un collecteur pluvial pour le captage des eaux de ruissellement pluvial et les eaux de refroidissement non contact. Dans le cas des eaux captées par le réseau d'égout unitaire et par le collecteur sanitaire du réseau d'égout séparatif, elles sont, en temps sec, acheminées à la station d'épuration pour y être traitées. Quant aux eaux captées par le collecteur pluvial du réseau d'égout séparatif pluvial, elles se déversent directement dans les ruisseaux et dans les cours d'eau ceinturant l'île de Montréal. Bien qu'en principe aucune eau usée ne devrait se déverser dans le collecteur pluvial du réseau d'égout séparatif, nos mesures sur le terrain indiquent qu'il en va autrement et que les contaminations sont fréquentes.

L'action consiste à mettre en place des programmes de suivi pour déterminer les sources et l'importance de la pollution du réseau d'égout pluvial, notamment par les rejets industriels et les raccordements croisés, à établir les priorités de correction et à préciser la politique et les investissements requis pour assurer la qualité des eaux rejetées au réseau d'égout pluvial selon les modalités d'application du Règlement 2001–9 de la Communauté métropolitaine de Montréal (Règlement 87 (CUM)) et des critères de protection des cours d'eau.

Le Réseau de suivi du milieu aquatique

Le Réseau de suivi du milieu aquatique de la Ville de Montréal gère trois principaux programmes de caractérisation et de suivi qui portent sur la qualité générale des cours d'eau (COURDO), la qualité bactériologique de l'eau en rive (QUALO) et la qualité physico-chimique et bactériologique de l'eau des ruisseaux et des cours d'eau intérieurs (RUISSO).

Source : Réseau de suivi du milieu aquatique

Contribution municipale

- ✓ Poursuivre l'échantillonnage de la qualité de l'eau en rive afin de détecter des situations de contamination des eaux de surface en temps sec.
- ✓ Mettre en place un programme de suivi de la qualité de l'eau du réseau d'égout pluvial dans les secteurs problématiques.
- ✓ Corriger au moins 10 situations de contamination dans le réseau d'égout pluvial.

Contribution des partenaires

- ✓ Sensibiliser les citoyens ainsi que le personnel des commerces et des établissements aux bonnes pratiques de prévention de la pollution du réseau d'égout pluvial.

Grandes étapes

| Échéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|--------------------|--|--|
| Printemps 2007 | Analyser les résultats des premiers programmes d'échantillonnage et élaboration de nouveaux projets. | Premiers rapports relatifs aux projets pilotes |
| | Élaboration des programmes d'intervention et de suivi. | Mise en place d'un programme de suivi |
| 2007–2009 | Échantillonnage des secteurs désignés comme prioritaires. Réaliser des diagnostics et des interventions. | Correction des situations de contamination |

Liens avec d'autres plans

- L'action 17.3 du plan d'urbanisme propose d'« assurer une gestion efficace des infrastructures d'eau potable et des eaux usées ». Elle prévoit différents moyens de mise en œuvre, dont la correction des branchements inadéquats des conduits d'égout sanitaire au réseau d'égout pluvial (raccordements inversés).

Retombées

- Environnementales :** Récupération des usages aux abords des rives (navigation, baignade, etc.).
- Sociales :** Protection de la santé des citoyens.
- Économiques :** Accroissement de l'offre de sites récréatifs.

Résultats attendus pour 2007–2009

- Programmes ciblés de dépistage pour les polluants d'origine industrielle, domestique et diffuse.
- Correction d'au moins 10 situations de contamination d'égout pluvial (raccordements croisés, fosses septiques, égouts non raccordés, rejets illicites).

Indicateurs d'action

- Nombre de situations de contamination détectées.
- Nombre de corrections effectuées.
- Nombre de citoyens sensibilisés aux bonnes pratiques.

Action 2.24

Nouvelle action

Les Éco-quartiers en action

Créé en 1995 par la Ville de Montréal, le programme d'action environnementale Éco-quartier vise à améliorer la qualité de vie des résidents des quartiers montréalais. On retrouvait sur le territoire de l'agglomération de Montréal vingt-sept Éco-quartiers en 2006.

En 2004, les Éco-quartiers ont organisé plus de 3 350 événements qui ont touché près de 300 000 montréalais. La distribution des bacs verts, l'aménagement de ruelles vertes, la distribution de fleurs et les corvées de propreté font partie des différentes activités organisées par les Éco-quartiers de Montréal.

En plus du volet sensibilisation à l'environnement, les Éco-quartiers travaillent sur l'intégration des immigrants en français, la formation des citoyens (par exemple, sur le compostage) et le développement de partenariats avec d'autres organismes locaux.

Source : Direction de l'environnement et du développement durable

Étendre les programmes de type Éco-quartier

Description sommaire

L'information et la sensibilisation des citoyens sont des composantes essentielles pour l'atteinte des objectifs environnementaux à Montréal. Le programme Éco-quartier supporte les initiatives d'organismes qui œuvrent à l'échelle locale en misant sur la capacité de prise en charge de leur environnement par les populations concernées. Le programme Éco-quartier est présent dans 10 arrondissements montréalais et deux autres arrondissements projetent de l'implanter. En 2004, le programme Éco-quartier a créé 186 emplois.

Cette action vise à étendre ce type de programme pour toucher l'ensemble des arrondissements et des municipalités reconstituées du territoire de l'agglomération de Montréal.

Contribution municipale

- ✓ Ajouter de nouveaux organismes dans les secteurs non desservis de l'agglomération de Montréal.
- ✓ Sensibiliser les municipalités reconstituées de l'agglomération de Montréal à l'implantation d'organismes de type Éco-quartier.
- ✓ Soutenir les initiatives d'implantation de tels organismes.

Grandes étapes

| Échéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|----------------------|---|---|
| D'ici la fin de 2009 | Sensibiliser et soutenir les arrondissements non desservis. | Rencontres avec les arrondissements non desservis |
| D'ici la fin de 2009 | Sensibiliser et soutenir les municipalités reconstituées. | Rencontres avec les municipalités reconstituées |

Retombées

Environnementales : Amélioration de la qualité de l'environnement montréalais selon les priorités ciblées par l'administration locale, particulièrement dans les domaines liés aux 3R, à l'embellissement, à la nature en ville, à la propreté et à la qualité de l'air.

Sociales : Développement entre le citoyen et son milieu de vie d'un sentiment d'appartenance, duquel découle une volonté de s'impliquer dans l'action. Apprentissage de la démocratie par l'implication de citoyens au conseil d'administration ou au comité exécutif de l'organisme. Animation du milieu.

Économiques : Maintien de la vitalité économique dans le secteur de l'environnement (création d'emplois, création d'OBNL) et apport financier de la communauté (prêt d'équipement, échanges, commandites, etc.).

Résultat attendu pour 2007–2009

- Implantation d'organismes de type Éco-quartier.

Indicateurs d'action

- Nombre d'arrondissements et de municipalités reconstituées rencontrés.
- Nombre d'organismes implantés.

Action 2.25

Nouvelle action

Détourner les résidus verts et les résidus de table de l'élimination

Description sommaire

Les matières putrescibles représentent près de 40 % des matières résiduelles produites par le secteur résidentiel dans la région montréalaise. Ces matières sont les principales responsables de la formation de biogaz dans les sites d'enfouissement. Leur valorisation et leur transformation en compost réduisent grandement la quantité de déchets destinés à l'élimination.

Cette action vise à offrir la collecte des résidus verts et des résidus de table ainsi qu'à implanter des équipements de compostage selon les conclusions du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR).

Contribution municipale

- ✓ Implanter les mesures liées à la collecte des résidus verts et des matières putrescibles découlant de l'adoption du PDGMR.
- ✓ Poursuivre l'implantation de l'équipement domestique de compostage des résidus verts.

Contribution des partenaires

- ✓ Implanter de l'équipement de compostage de résidus verts et de résidus de table chez les organismes partenaires.

Grandes étapes

| Échéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|-----------------------------|---|--|
| Suite à l'adoption du PDGMR | Implanter les mesures liées à la collecte des résidus verts et des matières putrescibles | Début de l'implantation |
| En continu | Poursuivre l'implantation de l'équipement domestique de compostage des résidus verts et des résidus de table. | Distribution d'équipement de compostage domestique |

Retombées

Environnementales : Diminution de la pollution générée par la décomposition des matières putrescibles dans les sites d'enfouissement.

Sociales : Diminution des nuisances liées à l'enfouissement des déchets pour les populations vivant à proximité des sites d'enfouissement.

Économiques : Utilisation optimale des ressources par la valorisation de matières résiduelles.

Résultat attendu pour 2007–2009

- Détourner les résidus verts de l'élimination.

Indicateurs d'action

- Nombre de logements desservis par une collecte de résidus verts.
- Nombre de logements dotés d'équipement de compostage domestique.
- Quantité de matières organiques détournée de l'élimination.

Action 2.26

Nouvelle action

Planter de nouveaux écocentres

Description sommaire

Les écocentres permettent aux citoyens de rapporter les objets encombrants (cuisinières, frigos, etc.), les résidus de construction, démolition et rénovation, les résidus domestiques dangereux ainsi que d'autres matières récupérables ou recyclables. Ils jouent un rôle important dans la gestion des matières résiduelles en offrant un service complémentaire aux collectes régulières. Les écocentres de la Ville reçoivent annuellement environ 60 000 tonnes de matières résiduelles et affichent un taux de mise en valeur d'environ 70 %. Sans les écocentres, toutes ces matières seraient éliminées.

L'action vise à planter un nouvel écocentre, qui permettra de recevoir 10 000 tonnes de matières supplémentaires annuellement.

Contribution municipale

- ✓ Planter au moins un nouvel écocentre d'ici la fin de 2009.
- ✓ Collaborer avec les administrations locales pour favoriser leur implantation.

Grandes étapes

| Échéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|----------------------|--------------------------------|------------------------|
| D'ici la fin de 2009 | Planter au moins un écocentre. | Écocentre opérationnel |

Retombées

- Environnementales :** Détournement de l'enfouissement d'une quantité importante de matières résiduelles (moyenne annuelle de 7 000 tonnes par écocentre).
- Sociales :** Participation active des citoyens à la réalisation des objectifs de mise en valeur des matières résiduelles.
- Économiques :** Création d'emplois dans le domaine du réemploi et du recyclage.

Résultat attendu pour 2007–2009

- Implantation d'au moins un écocentre d'ici la fin de 2009.

Indicateur d'action

- Nombre d'écocentres implantés.

Orientation prioritaire

Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, les institutions et les commerces

Action 2.27

Mettre sur pied un concours de design industriel axé sur la réduction de la quantité de déchets à traiter

Description sommaire

La production de déchets ne cesse d'augmenter. Pour infléchir cette tendance, la réduction des quantités à traiter est l'affaire de l'ensemble des acteurs intervenant dans la vie des produits : ménages, entreprises, administrations. Les entreprises sont aussi interpellées en matière de réduction à la source, de conception et de production de produits optimisés ou plus faciles à éliminer. Pour promouvoir les bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, les institutions et les commerces montréalais, il est primordial de dynamiser la création ou la modification de produits d'usage courant respectant les principes du développement durable et de stimuler la demande locale pour les designers industriels. Développé par le *World Business Council for Sustainable Development*, l'écoconception encourage la conception de biens et de services de façon à en réduire au maximum les impacts sur l'environnement.

S'inspirant du concours *Commerce Design Montréal*, une étude de faisabilité réalisée au cours de la phase de démarrage (2005–2006) a permis de constater la viabilité d'un événement récompensant l'écoconception poussant encore plus loin le rayonnement de Montréal comme ville de design.

Cette action vise à dynamiser la création ou la modification de produits d'usage courant en respectant les principes du développement durable, tout en stimulant la demande locale pour les designers industriels.

Contribution du Centre d'expertise sur les matières résiduelles

- ✓ Coordonner la réalisation du concours et tenir le premier événement récompensant l'écoconception.

Contribution municipale

- ✓ Collaborer à la mise en œuvre du concours en impliquant Design Montréal.

Contribution des partenaires

- ✓ Contribuer au concours de design principalement axé sur la réduction de la quantité de déchets à traiter.

| | |
|---|---|
| Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise – Phase 2007–2009 | Orientation prioritaire Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, les institutions et les commerces |
|---|---|

Grandes étapes

| Échéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|--------------------|---|---|
| Printemps 2007 | Tenir une journée de planification stratégique du concours. | Création d'un comité pour déterminer l'admissibilité, les critères, les catégories et autres conditions et modalités de participation au concours |
| Automne 2008 | Tenir le premier concours Écoconception Montréal. | Premiers récipiendaires du concours |

Retombées

- Environnementales :** Diminution des matières résiduelles destinées à l'enfouissement et des impacts négatifs de la production de biens et services sur l'environnement.
- Sociales :** Promotion d'une nouvelle culture de réduction à la source.
- Économiques :** Rayonnement de Montréal comme ville de design.

Résultat attendu pour 2007–2009

- Premiers récipiendaires du concours.

Indicateur d'action

- Nombre de concours Écoconception Montréal.

Action 2.28

Nouvelle action

Une politique d'approvisionnement

En 2006, Montréal a adopté une politique d'approvisionnement qui énonce que les acquisitions de biens, de services et de travaux de construction de qualité prennent en considération les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable. Depuis, la direction de l'approvisionnement propose à ses requérants d'ajouter des exigences environnementales aux devis municipaux et d'intégrer des critères environnementaux dans les grilles d'évaluation des appels de propositions municipales.

Intégrer le développement durable aux pratiques de gestion

Description sommaire

L'intégration du développement durable aux pratiques de gestion est une tendance qui se confirme depuis quelques années, tant chez les organismes publics que privés. Les outils qui s'offrent aux gestionnaires et aux décideurs sont multiples et s'intègrent tant à la planification budgétaire, aux processus décisionnels qu'à un mécanisme de reddition de compte.

L'action consiste à incorporer, en plus des considérations économiques, les considérations environnementales et sociales aux activités et à la gestion quotidienne d'une organisation.

Contribution municipale

- ✓ Concevoir des outils et promouvoir l'implantation de la gestion environnementale à Montréal.
- ✓ Former les décideurs et les employés à l'intégration de pratiques de gestion environnementale dans le cadre du travail.
- ✓ Intégrer aux dossiers adressés aux instances (C.A., haute direction, etc.) une section portant sur les impacts environnementaux et sociaux de la décision (en plus des impacts économiques).
- ✓ Évaluer les aspects économiques, sociaux et environnementaux des projets Montréal 2025.
- ✓ Prioriser les pratiques écologiques dans l'octroi de budgets additionnels aux arrondissements pour les activités de propreté.
- ✓ Développer des critères de développement durable pour l'aménagement des parcs.

Contribution des partenaires

- ✓ Étendre l'implantation de la gestion environnementale.
- ✓ Former les décideurs et les employés à l'intégration de pratiques de gestion environnementale dans le cadre du travail.
- ✓ Intégrer aux dossiers adressés aux instances (C.A., haute direction, etc.) une section portant sur les impacts environnementaux et sociaux de la décision (en plus des impacts économiques).

Grandes étapes

| Échéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|--|---|---|
| Volet « gestion environnementale et formation » | | |
| Avril 2007–janvier 2008 | Mettre au point une stratégie pour étendre des saines pratiques de gestion environnementale dans de nouvelles unités administratives. | Nouvelles pratiques de saine gestion environnementale dans les unités administratives |
| Janvier 2008–décembre 2009 | Diffuser la stratégie, notamment à l'aide d'intranet. | Tournée de promotion et de sensibilisation |

| | |
|---|---|
| Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise – Phase 2007–2009 | Orientation prioritaire Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, les institutions et les commerces |
|---|---|

| Echéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|---|--|---|
| Volet « impacts environnementaux et sociaux dans les dossiers décisionnels » | | |
| En continu à partir de 2007 | Inclure progressivement une grille de critères de développement durable aux dossiers décisionnels. | Grille de critères de développement durable jointe aux dossiers décisionnels |
| Volet « évaluation des projets Montréal 2025 » | | |
| 2007 | Diffuser les éléments d'évaluation des projets en fonction des éléments contenus dans Montréal 2025. | Insérer les éléments d'évaluation dans les procédures de gestion liées aux projets de Montréal 2025 |
| Volet « aspects écologiques des activités de propreté » | | |
| Automne 2007 | Développer des critères d'évaluation des aspects écologiques des activités de propreté. | Critères d'évaluation |
| Hiver 2007–2008 | Intégrer les critères à l'évaluation des activités de propreté. | Activités de propreté menées avec une approche plus écologique |
| Volet « critères de développement durable dans l'aménagement des parcs » | | |
| 2008–2009 | Concevoir une grille de critères favorisant le développement durable dans l'aménagement des parcs. | Grille de critères de développement durable |

Liens avec d'autres plans

- Montréal 2025
- MONTREAL.NET
- Vers une vision du Réseau des grands parcs

Retombées

Environnementales : Diminution de l'impact environnemental des activités.

Sociales : Valorisation du rôle des employés dans l'atteinte du développement durable.

Économiques : Utilisation plus rationnelle des ressources et amélioration de la compétitivité.

Résultats attendus pour 2007–2009

- Développement d'outils de promotion de la gestion environnementale s'adressant aux employés municipaux.
- Formation des décideurs et des employés sur les pratiques de gestion environnementale.
- Intégration de critères de développement durable aux dossiers décisionnels.
- Évaluation des aspects économiques, sociaux et environnementaux des projets Montréal 2025.
- Évaluation des aspects écologiques des projets soumis dans le cadre du programme propreté.
- Développement des critères de développement durable applicables à l'aménagement des parcs.

Indicateurs d'action

- Nombre de nouvelles unités administratives ayant implanté un système de gestion environnementale.
- Nombre d'employés ayant reçu une formation sur les pratiques de gestion environnementale.
- Existence de critères de développement durable se joignant aux dossiers décisionnels.
- Nombre de projets issus de Montréal 2025 dont les aspects économiques, sociaux et environnementaux ont été évalués.
- Quantité d'activités de propreté ayant répondu à des exigences environnementales.

Action 2.29

Nouvelle action



Action vedette

Un Centre régional d'expertise sur l'éducation en vue du développement durable

Un Centre régional d'expertise sur l'éducation en vue du développement durable (EDD) s'appuie sur un réseau qui regroupe divers organismes en éducation formels et informels mobilisés autour de l'amélioration de la compréhension et de l'intérêt du public envers le développement durable ainsi que l'amélioration de la qualité de l'éducation en matière de développement durable. Voici quelques exemples d'objectifs que l'on retrouve dans d'autres Centres régionaux d'expertise :

- Identifier et former des partenariats et des porte-paroles en matière d'EDD;
- Identifier les enjeux, les priorités et défis de la région en matière d'EDD;
- Identifier les ressources, les initiatives régionales en matière d'EDD;
- Définir les stratégies en matière d'EDD;
- Développer des outils et des formations en matière d'EDD;
- Faire la promotion de bonnes pratiques de développement durable.

Source : Université des Nations Unies

Devenir un centre régional d'expertise sur l'éducation en vue du développement durable de l'université des Nations Unies

Description sommaire

En décembre 2002, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution relative à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005–2014) et a désigné l'UNESCO comme organe responsable de la promotion de la Décennie. Les objectifs de la Décennie sont d'encourager l'éducation en vue du développement durable (EDD) par l'apprentissage formel, non formel et informel; de rendre accessibles les outils et la documentation sur l'EDD; de favoriser la recherche et le développement en matière d'EDD; et de renforcer la collaboration en matière d'EDD à tous les niveaux. À ce titre, les centres régionaux d'expertise en éducation en vue du développement durable constituent un des moyens pour y parvenir. Au Canada, un tel centre est déjà constitué à Toronto. L'agglomération de Montréal dispose d'un vaste bassin de chercheurs et d'intervenants en matière de développement durable, dont plusieurs sont partenaires du plan. La création d'un centre régional à Montréal pourrait améliorer la collaboration entre tous les acteurs locaux et renforcer la communication, la coordination, la collaboration et la recherche. Cela permettrait aussi une collaboration avec les autres centres dans le monde et contribuerait à positionner favorablement l'agglomération de Montréal en matière d'éducation en vue du développement durable.

Cette action vise faire de Montréal un centre régional d'expertise sur l'éducation en vue du développement durable de l'université des Nations Unies.

Contribution municipale et de ICI Environnement

- ✓ Confirmer la faisabilité de créer un centre régional d'expertise sur l'éducation en vue du développement durable.
- ✓ Mobiliser les acteurs dans la création du centre.
- ✓ Présenter la candidature de Montréal à l'Organisation des Nations Unies.

Contribution des partenaires

- ✓ Participer à la création et aux activités du centre régional d'expertise en éducation en vue du développement durable.

| | |
|---|---|
| Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise – Phase 2007–2009 | Orientation prioritaire Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, les institutions et les commerces |
|---|---|

Grandes étapes

| Échéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|--------------------|---|---|
| Hiver 2007 | Mobiliser les acteurs. | Groupe d'organismes mobilisés à travailler ensemble |
| Printemps–été 2007 | Préparer la candidature. | Dossier de candidature |
| Automne 2007 | Présenter la candidature de Montréal. | Dépôt de la candidature de Montréal comme centre régional d'expertise sur l'éducation en vue du développement durable de l'université des Nations Unies |
| 2008–2009 | Créer et démarrer le centre, si l'évaluation s'avère favorable. | Centre opérationnel |

Retombées

Environnementales : Sensibilisation aux questions d'environnement et de développement durable.

Sociales : Diffusion et accès à l'information.

Économiques : Rayonnement international de Montréal.

Résultats attendus pour 2007–2009

- Mobilisation des acteurs montréalais autour de la création du centre.
- Présentation de la candidature de Montréal.
- Création et démarrage du centre.

Indicateurs d'action

- Étude de faisabilité.
- Nombre d'organismes participant à la création du Centre.
- Candidature de Montréal à l'Organisation des Nations Unies.

Action 2.30

Nouvelle action

Les entreprises d'économie sociale et l'environnement

Les entreprises d'économie sociale (EES) œuvrent souvent dans des domaines où le secteur privé ne s'implique que peu. Par exemple, bien qu'elles soient actives dans plusieurs secteurs de l'environnement, les EES sont particulièrement actives dans celui de la récupération des vêtements. On estime que les EES assument presque entièrement la récupération des textiles et vêtements dans la région de Montréal, soit une quantité équivalente à plus de 70 000 tonnes par année.

Les EES sont aussi très actives dans le secteur du réemploi. Elles réparent et remettent à neuf meubles, électroménagers, ordinateurs et autres technologies de l'information, donnant ainsi une deuxième vie à ces objets qui se retrouveraient autrement dans les sites d'enfouissement.

Leur contribution à la conservation de l'environnement, leur implication dans le développement social ainsi que leur contribution au développement des économies locales (réinsertion sur le marché du travail, création d'emplois) font des entreprises d'économie sociale des acteurs importants en matière de développement durable.

Source : Chamard et associés (2006)

Promouvoir l'économie sociale à Montréal

Description sommaire

Le domaine de l'économie sociale regroupe l'ensemble des activités et organismes issus de l'entrepreneuriat collectif qui :

- ont pour finalité de servir leurs membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits et viser le rendement financier;
- ont une autonomie de gestion par rapport à l'État;
- intègrent dans leur statut et leurs façons de faire un processus de décision démocratique impliquant usagères et usagers, travailleuses et travailleurs;
- défendent la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de leurs surplus et revenus;
- fondent leurs activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective.¹

Les entreprises de l'économie sociale prennent la forme de coopératives, de mutuelles ou d'organismes à but non lucratif.

À Montréal, les entreprises d'économie sociale sont présentes dans presque tous les arrondissements et villes reconstituées. Selon le Comité d'économie sociale de l'île de Montréal, les entreprises d'économie sociale injectent plus de 500 millions de dollars annuellement dans l'économie locale et elles emploient quelque 6 000 personnes². Elles sont concentrées dans les secteurs de la culture, de l'éducation, de l'alimentation, du tourisme, des communications et des médias, des services de garde, de l'habitation et de l'environnement³.

L'action consiste à faire en sorte de mieux soutenir le développement de l'entrepreneuriat collectif à Montréal.

Contribution municipale

- ✓ Soutenir les entreprises d'économie sociale dans les actions municipales.

Contribution des partenaires

- ✓ Favoriser le développement d'affaires des entreprises d'économie sociale.

¹ Définition proposée par le Chantier de l'économie sociale, entérinée par l'ensemble des participants au Sommet sur l'économie et l'emploi en 1996 et adoptée par le gouvernement du Québec en février 1997.

² Comité d'économie sociale de l'île de Montréal. Statistiques de 2004.

³ Emploi Québec (2003) *Perspectives de développement des entreprises d'économie sociale : Région métropolitaine de Montréal*

Grandes étapes

| Échéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|--------------------|--|-----------|
| En continu | Soutenir les entreprises d'économie sociale. | Soutien |

Liens avec d'autres plans

- Stratégie de développement économique 2005–2010.
- Montréal 2025.
- Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.
- Montréal métropole culturelle, Politique de développement culturel 2005–2015.

Retombées

- Environnementales :** Développement de l'économie sociale dans le secteur de l'environnement.
- Sociales :** Contribution à la fabrication de la cohésion sociale. Amélioration de la qualité de la vie.
- Économiques :** Création d'emplois dans le secteur de l'entrepreneuriat collectif.

Résultats attendus pour 2007–2009

- Essor de l'économie sociale.

Indicateurs d'action

- Nombre de partenaires favorisant les entreprises d'économie sociale.
- Nombre d'entreprises d'économie sociale à Montréal.
- Nombre d'entreprises d'économie sociale impliquées dans les événements éco-responsables et la gestion des Éco-quartiers et écocentres.

Orientation

Améliorer la protection de la
biodiversité, des milieux
naturels et des espaces verts



Action 2.31

Nouvelle action

Les écoterritoires

Montréal a identifié dix secteurs, appelés écoterritoires, où la protection et la valorisation des espaces naturels s'y trouvant ont été jugées prioritaires. Ce sont de larges territoires regroupant des aires protégées existantes (grands parcs, réserves naturelles, etc.) ainsi que des espaces naturels encore à protéger et à mettre en valeur. Ces ensembles permettront de créer une mosaïque de milieux naturels de grand intérêt écologique qui seront accessibles aux Montréalais.

Source : *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* (2004)

Assurer la gestion de la biodiversité en milieu urbain

Description sommaire

Les cours d'eau entourant l'île, les bois, les arbres bordant les rues, les parcs et espaces verts ainsi que les milieux humides sont quelques-uns des éléments qui composent le patrimoine vert et bleu des Montréalais. Ce sont des milieux naturels qui jouent un rôle important dans la viabilité des écosystèmes et du maintien de la biodiversité biologique. En plus de constituer des habitats essentiels à l'alimentation et à la reproduction de la flore et de la faune, ces milieux contribuent à absorber les polluants atmosphériques et à assainir les eaux de ruissellement.

Dans le contexte urbain montréalais, ces milieux naturels et espaces verts représentent pour beaucoup de Montréalais une chance unique de bénéficier d'un contact avec la nature et de jouir d'espaces de détente et de loisirs. Plusieurs politiques adoptées depuis quelques années comportent des objectifs et des actions qui permettent d'améliorer la biodiversité sur l'île de Montréal.

La *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* vise entre autres à augmenter la superficie des milieux naturels protégés à Montréal. Outre les écoterritoires, les milieux riverains et aquatiques ainsi que les parcs existants sont des secteurs d'intervention ciblés pour accroître la biodiversité.

Cette action vise à assurer la gestion de la biodiversité en milieu urbain.

Contribution municipale

- ✓ Protéger la biodiversité en augmentant la superficie des milieux naturels protégés de façon à tendre vers la protection de 8 % du territoire montréalais.
- ✓ Consolider le rôle et la protection des grands parcs comme milieux biodiversifiés, notamment en mettant en place une gestion écologique de leur milieu naturel.
- ✓ Accroître la biomasse de Montréal.
- ✓ Favoriser la biodiversité par la diversification du patrimoine arboricole de Montréal.
- ✓ Favoriser la biodiversité par l'amélioration de la qualité des rives et cours d'eau.

Contribution des partenaires

- ✓ Mettre en œuvre des mesures améliorant la biodiversité sur les terrains privés.

Grandes étapes

| Échéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|--------------------------------|---|------------------------------------|
| En continu à partir de 2007 | Poursuivre les interventions visant à augmenter la superficie des milieux naturels protégés, améliorer la protection des rives et la qualité des cours d'eau. | Aires protégées |
| 2008 | Élaborer une stratégie de verdissement favorisant la biodiversité. | Stratégie de verdissement |
| Se terminant au printemps 2008 | Réaliser un inventaire de la végétation informatisée. | Rapport d'un consultant |
| Été 2008 | Intégrer l'information dans la base de données municipale. | Cartes de gestion écologique |
| 2009 | Développer un plan arboricole par arrondissement. | Plan arboricole par arrondissement |

Liens avec d'autres plans

- *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.*
- *Politique de l'arbre de Montréal.*
- *Vers une vision du Réseau des grands parcs.*
- *Réseau bleu de Montréal.*
- *Plan d'urbanisme de Montréal.*
- *Montréal 2025 – Axe d'intervention : Montréal milieu de vie exceptionnel.*

Retombées

Environnementales : Augmentation de la biodiversité. Amélioration de la qualité des habitats, de l'air, de l'eau, des sols, de la flore et de la faune et des paysages. Réduction de la chaleur.

Sociales : Amélioration du cadre de vie, du confort, de la santé. Pratique accrue de certaines activités. Réponse aux exigences de la population en matière de protection des milieux naturels.

Économiques : Développement de l'offre récréotouristique axée sur le plein air. Conservation du patrimoine montréalais.

Résultats attendus pour 2007–2009

- Augmentation de la superficie d'aires protégées et d'espaces verts.
- Augmentation de la longueur de rives renaturalisées.
- Augmentation de la diversification arboricole.
- Augmentation du nombre d'espèces végétales et animales.
- Interventions dans les grands parcs planifiées de façon à produire moins d'impacts sur le milieu.

Indicateurs d'action

- Superficie des milieux naturels protégés.
- Longueur de rives renaturalisées.
- Nombre d'espèces arboricoles à Montréal.
- Nombre d'espèces végétales et animales.

Action 2.32

Nouvelle action

La renaturation des rives

Les milieux riverains et aquatiques recèlent une végétation riche et unique qui procure un habitat essentiel pour la prolifération d'une faune et d'une flore diversifiées. La renaturation :

- Préviend l'érosion et la détérioration de la rive en la stabilisant, diminue ainsi la perte nette du territoire;
- Empêche le réchauffement de l'eau à partir de la rive;
- Procure un abri et une source de nourriture à la faune;
- Régénère la qualité de l'eau, agit comme bande filtrante des activités anthropiques et diminue les effets des polluants;
- Augmente le niveau d'oxygène dans le plan d'eau et capte le phosphore et l'azote;
- Améliore la biodiversité de la flore et de la faune;
- Permet de mettre en valeur de sites exceptionnels, accroît ainsi la notoriété des cours d'eau et de leurs abords;
- Permet des activités récréatives telle l'observation de la faune et de la flore.

Mettre en œuvre des mesures de protection et de renaturation des rives

Description sommaire

Les cours d'eau intérieurs et entourant l'île de Montréal, la centaine d'îles, d'îlots et de battures de l'agglomération offrent un intérêt unique sur le plan de la biodiversité. Plusieurs grands projets rassembleurs, fédéraux, provinciaux et municipaux, ont permis de consolider et de mettre en valeur une partie importante des rives.

Le Réseau bleu de Montréal compte 83 îles, une multitude de paysages et pas moins de 315 kilomètres de rives, dont 131 sont accessibles au public.

Cette action vise à convertir des rives artificialisées (de ruisseaux, de rivières, du fleuve et des lacs) en milieux riches en matière de biodiversité permettant, lorsque possible, l'accès à des activités récréatives en rives ou sur l'eau.

Contribution municipale

- ✓ Développer une stratégie de mise en valeur des rives d'ici 2009.
- ✓ Renaturiser des rives situées dans trois grands parcs d'ici la fin de 2008.
- ✓ Participer aux campagnes de nettoyage des rives dans le cadre de l'OpérationMontréal.Net.

Contribution des partenaires

- ✓ Participer aux campagnes de nettoyage des rives dans le cadre de l'OpérationMontréal.Net.

Grandes étapes

| Echéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|--|--|------------------------------------|
| Volet « stratégie de mise en valeur des rives » | | |
| Printemps 2007 | Répertorier l'ensemble des rives du territoire de l'île de Montréal afin de développer une meilleure connaissance de leur état et formuler des recommandations pour des interventions d'amélioration. Prioriser les secteurs d'intervention par tronçon, arrondissement et ville reconstituée. | Atlas des rives |
| 2007–2008 | Développer une stratégie d'harmonisation réglementaire en rives. | Cadre réglementaire |
| 2008–2009 | Développer les connaissances des | Outils de formation et d'éducation |

Les objectifs de conservation

Dans le cadre de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* de Montréal, les objectifs de conservation et d'aménagement en rive sont les suivants :

- Préserver et accroître la biodiversité en milieux riverain et aquatique;
- Établir une vision d'ensemble des rives et des milieux aquatiques en dégagant leur potentiel écologique;
- Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine riverain et aquatique (préservation des paysages, contrôle des interventions, accessibilité physique et visuelle à l'eau, etc.)
- Assurer une saine gestion des écosystèmes dans ces milieux
- Élaborer un programme de communication et d'éducation visant à sensibiliser la population aux secteurs riverains et aquatiques d'intérêt écologique.

Source : *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* (2004)

| Échéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|---|--|---|
| | arrondissements et villes reconstituées de l'agglomération montréalaise en matière de protection et de renaturalisation des rives. | |
| Volet « renaturalisation des rives dans les grands parcs » | | |
| Été–automne 2007 | Effectuer les travaux au parc Bellerive. | Travaux de stabilisation des berges (400 000 \$) |
| Automne 2007– automne 2008 | Effectuer les travaux au parc René-Lévesque. | Travaux de stabilisation des berges (450 000\$) |
| Été 2007–été 2008 | Effectuer les travaux au parc de l'Île-de-la-Visitation. | Travaux de stabilisation des berges (1 750 000\$) |

Liens avec d'autres plans

- Montréal 2025 – Axe d'intervention *Montréal milieu de vie exceptionnel* : Mettre en valeur le caractère insulaire et naturel unique de Montréal en complétant le réseau des grands parcs urbains, en préservant les milieux naturels et en développant le réseau bleu.
- Le document *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels : Rapport et orientations* (2006) indique que « sur les rives, l'objectif prioritaire consiste à définir un projet global de conservation à partir des inventaires réalisés en 2005 sur les 134 km de rives sélectionnées selon leur potentiel ».
- L'action 11.2 du *Plan d'urbanisme de Montréal* consiste à « affirmer le caractère insulaire de Montréal et mettre en valeur son parcours riverain ».

Retombées

Environnementales : Accroissement de la biodiversité des rives et cours d'eau. Ralentissement du phénomène d'érosion, de perte de terrains.

Sociales : Augmentation de l'offre d'activités ludiques, récréatives et éducatives pour les résidents de Montréal. Enrichissement de l'esthétisme urbain.

Économiques : Augmentation de la valeur immobilière des terres en rives. Accroissement des activités récréotouristiques.

Résultats attendus pour 2007–2009

- Atlas des rives.
- Cadre réglementaire.
- Outils de formation et d'éducation.
- La stabilisation des berges des grands parcs Bellerive, René-Lévesque, et de l'Île-de-la-Visitation.
- Corvée de nettoyage.

Indicateurs d'action

- Travaux de renaturalisation des rives entrepris par des partenaires et par l'administration municipale.
- Réalisation d'activités ayant pour objectif de faire connaître aux citoyens les bonnes pratiques en matière de renaturalisation des rives.
- Nombre de partenaires et de municipalités ayant participé aux corvées de nettoyage.

Action 2.33

Nouvelle action

Établir une entente de partenariat avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

Description sommaire

Montréal accueille le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique depuis maintenant 10 ans. Le Secrétariat est l'un des principaux organismes internationaux installés à Montréal, et les retombées qu'il entraîne pour l'agglomération de Montréal sont considérables. Lors d'une rencontre de partenaires scientifiques nationaux en 2007, le Secrétaire a officiellement invité les Muséums nature Montréal à se joindre aux six autres institutions d'envergure internationale au sein du prestigieux Comité directeur des institutions et partenaires scientifiques.

Par ailleurs, un protocole établissant un cadre formel de collaboration et d'échanges permettra de promouvoir l'application efficace de la Convention sur la diversité biologique et du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques. Cette promotion sera rendu possible grâce à l'organisation d'activités de formation et d'enseignement portant sur des questions d'ordre stratégique, technique et scientifique.

Les Muséums nature Montréal fourniront leur expertise relativement à la protection de la biodiversité et l'expertise qui leur est rattachée, notamment quant à la formation et au transfert des connaissances aux acteurs locaux. Il offrira également une tribune exceptionnelle pour faire connaître le Secrétariat et les grands enjeux liés à la perte de la diversité biologique.

Cette action vise à établir une entente de partenariat avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

Contribution municipale

- ✓ Élaborer et fournir des programmes de formation conjointement avec le Secrétariat sur le thème de la biodiversité, sous la forme de séminaires, de formation en ligne, de discussions, etc., aux participants des rencontres régionales et internationales, et ce, dès 2007.
- ✓ Offrir une tribune exceptionnelle pour faire connaître le Secrétariat et les grands enjeux liés à la perte de la diversité biologique.

Grandes étapes

| Échéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|--------------------|--|------------------------|
| Février 2007 | Signer le Mémoire. | Entente |
| 2007–2008 | Mettre sur pied un programme de formation et de diffusion. | Programme de formation |

Liens avec d'autres plans

La Ville de Montréal reconnaît dans son projet de politique du patrimoine (en date du 13 août 2004) l'importance de consolider et d'élargir le maillage international en matière de patrimoine, notamment par le développement d'activités et d'échanges d'expertise au plan international.

Retombées

Environnementales : Plus grande sensibilisation à l'importance de la diversité biologique. Protection accrue de la diversité biologique.

Sociales : Meilleure connaissance des Montréalais des enjeux liés à la perte de la diversité biologique.

Économiques : Développement de l'expertise en conservation des espèces. Notoriété internationale de Muséums nature Montréal.

Résultat attendu pour 2007–2009

- Élaboration de programmes de formation conjointement avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

Indicateur d'action

- Nombre de programmes de formation élaborés sur les enjeux de diversité biologique.

Action 2.34

Nouvelle action

Mettre sur pied un Centre montréalais sur la biodiversité

Description sommaire

Le Centre sur la biodiversité de Montréal, mis sur pied par l'Université de Montréal et l'Institut de recherche en biologie végétale, en collaboration avec onze universités canadiennes, cinq jardins botaniques canadiens et appuyé par la Fondation canadienne pour l'innovation et le ministère du Développement économique, Innovation et Exportation, sera érigé sur le site du Jardin botanique et aura comme principaux objectifs :

- de préserver et d'enrichir les collections de recherche qui y seront intégrées :
 - les collections entomologiques Ouellet-Robert de l'Université de Montréal et celle de l'Insectarium;
 - l'herbier Marie-Victorin du Jardin botanique et;
 - la collection de champignons du Cercle des mycologues de Montréal.
- de participer à l'effort de recherche national et international;
- d'agir comme médiateur notamment auprès des décideurs;
- de sensibiliser le public aux enjeux reliés à la biodiversité par une vitrine d'exposition et de mise en valeur des collections.

Cette action vise à mettre sur pied le Centre sur la biodiversité de Montréal.

Contribution municipale

- ✓ Offrir un espace sur le site du Jardin botanique pour la construction du centre.
- ✓ Rendre plus accessibles à la population les collections scientifiques en sciences naturelles des Muséums.

Grandes étapes

| Échéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|--------------------|---|---|
| Février–mars 2007 | Mettre sur pied un groupe de travail pour le positionnement des Muséums nature. | Proposition d'un positionnement à l'administration municipale |
| 2008–2009 | Construire et mettre en place le Centre. | Centre sur la biodiversité |

Liens avec d'autres plans

Ce projet s'inscrit dans les axes stratégiques de Montréal 2025 pour faire de Montréal une ville de savoir, de créativité et d'innovation ainsi qu'une métropole culturelle d'avant-garde.

Retombées

Environnementales : Meilleure connaissance de ce qu'est la diversité biologique et sensibilisation à son importance. Protection accrue de la diversité biologique.

Sociales : Meilleur accès du grand public aux connaissances scientifiques qui découlent des collections de sciences naturelles.

Économiques : Notoriété accrue des Muséums nature de Montréal.

Résultat attendu pour 2007–2009

- Ouverture du Centre montréalais sur la biodiversité.

Indicateur d'action

- Ouverture du Centre montréalais sur la biodiversité.



Orientation

Mobiliser les organisations et les citoyens montréalais dans le développement durable de la métropole

Action 2.35

Participer aux grands événements à caractère environnemental

Description sommaire

De nombreux événements de sensibilisation et de mobilisation portant sur des thèmes liés à l'environnement et au développement durable ont déjà cours à Montréal. Ces événements contribuent à sensibiliser les Montréalais aux problématiques environnementales et aux actions qu'ils peuvent prendre.

Cette action vise à accroître le nombre d'organismes participant à ces événements afin d'en amplifier le rayonnement.

Les 11 événements ciblés, grand public avec accès gratuit, sont :

OpérationMontréal.Net (en continu)

La Ville de Montréal a lancé OPERATIONMONTREAL.NET afin de rendre la ville plus propre. Outre les interventions des employés municipaux dans les arrondissements, Montréal compte sur la participation de l'ensemble des citoyens, des institutions, des partenaires et des visiteurs afin d'assurer le plein succès de l'opération. Il est prévu de mettre sur pied de grandes corvées au printemps et à l'automne, de soutenir le nettoyage des rives ainsi que d'impliquer les citoyens et les corporations dans l'entretien et l'embellissement de leurs espaces verts.

Détails : <http://operationmontreal.net>

La journée mondiale de l'eau (22 mars)

À l'occasion de cette journée, les États sont invités à sensibiliser le public à la problématique de l'eau par divers moyens. De multiples activités sont organisées partout dans le monde pour souligner l'événement autour d'un thème qui varie chaque année. En 2005, la journée internationale de l'eau intitulée « De l'eau pour la vie » a marqué le début de ce que l'Assemblée générale des Nations Unies a appelé une décennie internationale de l'eau. (2005–2015).

Détails : www.worldwaterday.org

Le jour de la Terre (22 avril)

Cet événement suscite un large engouement puisqu'il est célébré dans 184 pays. Le jour de la Terre est progressivement devenu la semaine puis le mois de la Terre pour laisser place à la fois à des activités de grande envergure, capables de toucher un large public, et à des projets privés de plus petite taille, menés par des écoles, des groupes d'employés et des groupes communautaires.

Détails : www.jourdelaterre.org

La Corvée du mont Royal (en mai)

Cette journée d'actions environnementales a comme premier objectif de permettre à la communauté d'agir concrètement pour la conservation du mont Royal. Plusieurs actions sont proposées aux participants, dont le ramassage des déchets dans les sous-bois, la plantation d'arbres et les suivis environnementaux. Cette corvée est l'occasion pour les Montréalais de témoigner leur attachement à leur montagne. Plus de 9500 personnes y ont participé depuis 1990.

Détails : <http://www.leroyal.qc.ca/>

La quinzaine du commerce équitable (deux premières semaines de mai)

Ces deux semaines visent à rappeler au public de s'informer et de passer à l'action en achetant des produits issus du commerce équitable.

Détails : www.transfair.ca, www.equiterre.org

La semaine de la Féria du vélo de Montréal (semaine du 31 mai)

C'est l'occasion d'inaugurer de nouvelles installations pour les cyclistes, d'organiser des journées spéciales de mobilisation et des activités particulières réservées aux cyclistes et à la vie urbaine avec des partenaires dont : Un Tour la Nuit, le Défi métropolitain, l'Opération vélo-boulot et le Tour de l'île, un des plus grands rassemblements cyclistes du monde.

Détails : www.velo.qc.ca

La journée de l'air pur (8 juin)

Cette initiative communautaire se décline en diverses activités partout au Canada et a pour objectif de faire la promotion de l'air pur et de la santé.

Détails : www.journeedelairpur.com

Le Salon national de l'environnement (en juin)

En plus d'une exposition thématique regroupant 150 exposants, le Salon présente gratuitement des conférences, des ateliers pratiques et des animations afin d'offrir à la population des outils pour comprendre et agir. L'objectif est de répondre le plus adéquatement possible aux questions et aux préoccupations des visiteurs en leur fournissant, pour chacun des thèmes, une vue d'ensemble des défis et des solutions proposées.

Détails : www.salondelenvironnement.org/

Festival écolo de Montréal (en septembre)

Le Festival écolo de Montréal (FéM) s'est donné pour mission de sensibiliser les Montréalais aux problématiques environnementales et à leurs solutions. Entre autres, l'organisme invite annuellement les citoyens dans un parc public à venir découvrir, dans une ambiance festive, le travail et les propositions d'organisations à but non lucratif, d'entreprises, d'institutions de recherche, de groupes politiques et gouvernementaux, de cinéastes et de musiciens.

Détails : www.festivalecolo.com

La journée En ville, sans ma voiture (22 septembre)

Cette journée est l'occasion d'appuyer la nécessité d'agir contre les nuisances générées par la croissance du trafic motorisé en milieu urbain. L'opération se concrétise par la fermeture à la circulation automobile d'un certain périmètre de la ville, laissant ainsi place aux modes de transports actifs et aux transports en commun.

Détails : www.amt.qc.ca

La semaine québécoise de réduction des déchets (en octobre)

Cet événement fait la promotion de la réduction à la source, du réemploi et de la consommation responsable pour limiter la production de matières résiduelles.

Détails : www.reseausources.org

Ces événements offrent diverses façons de s'impliquer :

- en faisant la promotion de l'événement et du thème abordé dans sa communauté ou au sein de son organisme;
- en organisant une activité.

Contribution municipale

- ✓ Participer annuellement à au moins six grands événements à caractère environnemental.

Contribution des partenaires

- ✓ Participer annuellement à au moins un grand événement à caractère environnemental.

Grandes étapes

| Échéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|--------------------|--|---|
| En continu | Diffuser l'information relative aux grands événements à caractère environnemental auprès des organismes partenaires. | Diffusion de l'information à l'aide du bulletin <i>Domino</i> |
| | Assurer le suivi des engagements qui ont été pris. | Participation accrue des partenaires |

Retombées

- Environnementales :** Gestes concrets en vue de la protection de l'environnement.
- Sociales :** Mobilisation d'un nombre croissant de citoyens et d'organismes autour des grands enjeux du développement durable.
- Économiques :** Contribution au rayonnement de la métropole, entre autres pour les événements à résonance internationale.

Résultat attendu pour 2007–2009

- Participation annuelle de l'agglomération à au moins six grands événements à caractère environnemental.

Indicateur d'action

- Nombre de partenaires poursuivant leur participation aux grands événements à caractère environnemental.

Orientation

Offrir aux citoyens des services municipaux et une réglementation en matière d'environnement dans un esprit d'équité

Action 2.36

Harmoniser les services de gestion des matières résiduelles

Description sommaire

Le *Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles* (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est un plan de gestion destiné aux municipalités du territoire de la CMM, dans le cadre de la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998–2008*. Approuvé par le gouvernement du Québec, ce plan devra être mis en œuvre par les municipalités et viser un taux de valorisation de 60 % des matières résiduelles du secteur résidentiel.

Dans son mémoire présenté lors de la consultation publique de la CMM sur son PMGMR, la Ville de Montréal a présenté son échéancier pour l'harmonisation des services de gestion des matières résiduelles sur son territoire. Cette action vise à harmoniser les services de gestion des matières résiduelles.

Contribution municipale

- ✓ Harmoniser la collecte des matières recyclables pour l'ensemble des résidents montréalais d'ici décembre 2007.
- ✓ Harmoniser la collecte des feuilles, des arbres de Noël et des résidus verts (jardins et émondage) pour l'ensemble des résidents montréalais d'ici la fin de 2008.

Grandes étapes

| Echéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|---|---|---|
| Volet « matières recyclables » | | |
| Juillet 2006– décembre 2007 | Assurer l'implantation de la collecte sélective dans les immeubles de huit logements et moins non desservis. | Collecte sélective dans les immeubles de huit logements et moins |
| Juillet 2006– décembre 2007 | Assurer l'implantation de la collecte sélective dans les immeubles de neuf logements et plus non desservis. | Collecte sélective dans les immeubles de neuf logements et plus |
| Printemps 2007 | Élaborer une réglementation visant à interdire les matières recyclables dans la collecte des déchets domestiques. | Projet de réglementation type pour les arrondissements et les municipalités reconstituées |
| 2008 | Adoption d'un règlement par les arrondissements et les municipalités reconstituées. | Harmonisation de la réglementation |
| Volet « collecte des feuilles, arbres de Noël et résidus verts » | | |
| Hiver 2007 | Collecter les feuilles et les arbres de Noël. | Accès à tous les citoyens de Montréal |
| 2008 | Implanter graduellement la collecte des résidus verts d'avril à octobre dans les administrations locales. | Accès à tous les citoyens de l'agglomération de Montréal |

| | |
|---|---|
| Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise – Phase 2007–2009 | Orientation Offrir aux citoyens des services municipaux et une réglementation en matière d'environnement dans un esprit d'équité |
|---|---|

| Échéancier proposé | Grandes étapes | Livrables |
|------------------------------------|--|---|
| 2007 | Choisir des scénarios pour permettre l'implantation des infrastructures nécessaires au traitement des résidus verts. | Prévu au PDGMR |
| Printemps 2007 | Élaborer une réglementation visant à interdire les résidus verts, les feuilles et les sapins dans la collecte des déchets domestiques. | Projet de réglementation type pour les arrondissements et les municipalités reconstituées |
| 2008 | Adoption d'un règlement par les arrondissements et les municipalités reconstituées. | Coordination de la réglementation |
| Volet « collecte du gazon » | | |
| Printemps–été 2007 | Mettre sur pied une campagne d'information et de sensibilisation sur l'entretien écologique des pelouses. | Campagne d'information et de sensibilisation |
| Printemps 2007 | Élaborer une réglementation visant à interdire le gazon dans la collecte des déchets domestiques. | Projet de réglementation type pour les arrondissements |
| 2008 | Adoption d'un règlement par les arrondissements et les municipalités reconstituées. | Coordination de la réglementation |

Retombées

Environnementales : Diminution des matières résiduelles destinées à l'enfouissement et augmentation de la valorisation.

Sociales : Adoption de comportements responsables.

Économiques : Diminution des coûts liés à l'enfouissement.

Résultats attendus pour 2007–2009

- Collecte des matières recyclables de tous les résidants d'ici décembre 2007.
- Collecte des feuilles, des arbres de Noël et des résidus verts d'ici la fin de 2008.

Indicateurs d'action

- Nombre de résidants desservis par la collecte sélective des matières recyclables.
- Nombre de résidants desservis par la collecte des feuilles, des arbres de Noël et des résidus verts.
- Nombre d'arrondissements et de municipalités reconstituées où la réglementation est adoptée.

Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise – Phase 2007–2009

Orientation
Offrir aux citoyens des services municipaux et une réglementation en matière d'environnement dans un esprit d'équité



3

Mise en œuvre du plan d'action



Engagement des partenaires

À la fin de 2006, près de 70 organismes étaient engagés à réaliser des actions de la phase de démarrage 2005–2006. Au début de l'année 2007, un nouveau défi-partenaires a été lancé à tous les organismes partenaires afin qu'ils s'engagent à réaliser au moins cinq actions, dont une action vedette, parmi les 36 actions de la phase 2007–2009. Ceux-ci ont donc été appelés à préciser leur contribution spécifique dans la mise à œuvre du plan. Ils se sont engagés à réaliser une ou plusieurs des actions suivantes :

- Éliminer la marche au ralenti inutile des véhicules (Action 2.1)
- Accroître les infrastructures pour l'utilisation du vélo (Action 2.4)
- Implanter en milieu de travail des mesures favorisant le transport durable (transports en commun, covoiturage, vélo, marche) (Action 2.6)
- Mettre en œuvre des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre (Action 2.7)
- Poursuivre le virage vert dans la gestion du matériel roulant (Action 2.8)
- Implanter des mécanismes de compensation pour des déplacements d'affaires neutres en carbone (Action 2.9)
- Consolider et multiplier les projets *Quartiers 21* (Action 2.10)
- Réduire la présence d'îlots de chaleur urbains (Action 2.12)
- Favoriser des milieux de vie propres, calmes et paisibles (Action 2.13)
- Implanter des mesures de réduction et de récupération des matières résiduelles dans les institutions, les commerces et les industries (Action 2.17)
- Implanter des mesures d'économie d'eau potable (Action 2.19)
- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments (Action 2.21)
- Tenir des événements « éco-responsables » (Action 2.22)
- Améliorer la qualité des eaux de ruissellement pluviales qui se déversent dans les cours d'eau (Action 2.23)
- Détourner les résidus verts et les matières putrescibles de l'élimination (Action 2.25)
- Mettre sur pied un concours de design industriel axé sur la réduction de la quantité de déchets à traiter (Action 2.27)
- Intégrer le développement durable aux pratiques de gestion (Action 2.28)
- Devenir un centre régional d'expertise sur l'éducation en vue du développement durable de l'université des Nations Unies (Action 2.29)
- Promouvoir l'économie sociale à Montréal (Action 2.30)
- Assurer la gestion de la biodiversité en milieu urbain (Action 2.31)
- Mettre en œuvre des mesures de protection et de renaturation des rives (Action 2.32)
- Participer aux grands événements à caractère environnemental (Action 2.35)

Les services corporatifs de la Ville centrale, les 15 villes reconstituées et les arrondissements ont aussi été invités à s'engager et à réaliser les actions proposées de la phase 2007–2009.

Le tableau ci-après présente l'ensemble des contributions municipales pour la phase 2007-2009 du plan.

Tableau des contributions municipales pour la phase 2007-2009

| Titre de l'action | Contribution municipale |
|--|---|
| 2.1 Éliminer la marche au ralenti inutile des véhicules | <ul style="list-style-type: none"> Assurer le suivi de l'application de la nouvelle réglementation sur le territoire de Montréal concernant la marche au ralenti inutile des véhicules. Sensibiliser les employés à la marche au ralenti inutile des véhicules. |
| 2.2 Réduire les espaces de stationnement au Centre | <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action pour éliminer toutes les unités de stationnements illégaux au Centre d'ici 2009. Élaborer et mettre en œuvre une politique de stationnement dont les objectifs seront déterminés dans le Plan de transport. |
| 2.3 Minimiser la circulation automobile sur le mont Royal (chemins Camillien-Houde et Remembrance) | <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la réalisation d'une intervention pilote en 2007. Implanter les mesures contenues dans le <i>Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal</i> pour réduire la circulation automobile d'ici 2009. |
| 2.4 Accroître les infrastructures pour l'utilisation du vélo | <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le développement du réseau cyclable panmontréalais d'ici la fin de 2009. Étendre l'installation de supports pour vélos et expérimenter de nouveaux prototypes d'ici la fin de 2009. |
| 2.5 Favoriser le développement de l'autopartage | <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le développement de l'autopartage Assurer le suivi des mesures favorables à l'autopartage. |
| 2.6 Implanter en milieu de travail des mesures favorisant le transport durable (transports en commun, covoiturage, vélo, marche) | <ul style="list-style-type: none"> Assurer le suivi des mesures ALLÉGO dans les différents lieux d'emplois de l'administration municipale. |
| 2.7 Mettre en œuvre des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre | <ul style="list-style-type: none"> Procéder à un inventaire annuel des émissions corporatives de GES. Mettre en œuvre les mesures de réduction des émissions corporatives de GES dans le cadre d'un plan d'action précisant une cible de réduction des GES à atteindre. |
| 2.8 Poursuivre le virage vert dans la gestion du matériel roulant | <ul style="list-style-type: none"> Adopter une politique verte du matériel roulant d'ici la fin de 2007. Mettre en œuvre les mesures « vertes » pour optimiser la gestion environnementale du matériel roulant. |
| 2.9 Implanter des mécanismes de compensation pour des déplacements d'affaires neutres en carbone | <ul style="list-style-type: none"> Adhérer au programme de compensation des émissions de GES produites pour les déplacements d'affaires en avion du Bureau des affaires internationales et de la Direction de l'environnement et du développement durable à compter de 2007. Implanter des mesures incitatives afin d'optimiser ou de réduire les déplacements d'affaires à compter de 2007. |
| 2.10 Consolider et multiplier les projets <i>Quartiers 21</i> | <ul style="list-style-type: none"> Soutenir financièrement au moins deux nouveaux projets <i>Quartiers 21</i> hautement novateurs et adaptés au cadre local, chaque année, jusqu'en 2009. Soutenir financièrement au moins un projet <i>Quartiers 21</i> en lien avec les projets montréalais de Revitalisation urbaine intégrée, chaque année jusqu'en 2009. Consolider les projets <i>Quartiers 21</i> en cours afin d'en assurer la durabilité. Développer un processus de reconnaissance des projets <i>Quartiers 21</i>. |
| 2.11 Multiplier les points de contact avec l'eau | <ul style="list-style-type: none"> Rendre accessibles au moins cinq nouveaux points de contact avec l'eau d'ici 2009 par de nouvelles acquisitions en rive, par des ententes ou par l'aménagement de parcs. |
| 2.12 Réduire la présence d'îlots de chaleur urbains | <ul style="list-style-type: none"> Élaborer une stratégie de verdissement en lien avec les îlots de chaleur d'ici 2008. Contribuer à la réalisation d'au moins un projet de verdissement dans le Centre, soit financièrement ou par tout autre type de contribution. Réduire la chaleur émise par un ou un ensemble de bâtiments municipaux lors d'un remplacement ou d'une rénovation. |
| 2.13 Favoriser des milieux de vie propres, calmes et paisibles | <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre le programme de la propreté et de l'entretien 2007-2010. Accroître les activités de propreté selon les plans d'actions annuels. Développer le civisme et la réappropriation de l'espace urbain par les citoyens. Élaborer un rapport sur la situation du bruit à Montréal et proposer des pistes pour une meilleure gestion. |
| 2.14 Mettre en œuvre des mesures de modération de la circulation | <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des mesures de modération de la circulation. |
| 2.15 Stimuler le développement de l'agriculture urbaine à Montréal | <ul style="list-style-type: none"> Maintenir l'offre de jardins communautaires dans les milieux défavorisés. Promouvoir l'agriculture urbaine en offrant une aide aux citoyens désirant pratiquer cette approche. Favoriser l'utilisation des espaces résiduels sous-utilisés en concluant des ententes auprès des grands propriétaires. |
| 2.16 Élaborer un plan directeur de gestion des matières résiduelles | <ul style="list-style-type: none"> Adopter et mettre en œuvre le <i>Plan directeur de gestion des matières résiduelles</i> de l'agglomération montréalaise. |
| 2.17 Implanter des mesures de réduction et de récupération des matières résiduelles dans les institutions, les commerces et les industries | <ul style="list-style-type: none"> S'engager à mettre en place des mesures en vue de réduire, de réutiliser, de recycler et de valoriser les matières résiduelles générées dans l'ensemble des bâtiments municipaux. Faire connaître cet engagement auprès du personnel, des citoyens et des fournisseurs. |
| 2.18 Mettre en place des mesures de réduction et de récupération des matières résiduelles dans les grands parcs et autres lieux publics | <ul style="list-style-type: none"> Implanter la collecte sélective dans la moitié des 22 grands parcs de Montréal d'ici la fin de 2009. |
| 2.19 Implanter des mesures d'économie d'eau potable | <ul style="list-style-type: none"> Élaborer une politique et une réglementation sur l'usage de l'eau d'ici la fin de 2009. Participer à la campagne de RÉSEAU Environnement et Eau Secours! sur l'économie de l'eau potable. Installer des compteurs d'eau dans les ICI (industries, commerces et institutions) d'ici la fin de 2009. Compléter le programme de détection des fuites et le diagnostic sur l'état des réseaux d'ici la fin de 2009. Remettre en état et augmenter la fiabilité des réseaux de distribution et de captage. |

| Titre de l'action | | Contribution municipale | |
|-------------------|--|--|--|
| 2.20 | Contrôler les usages illicites de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> Assurer le maintien des opérations de l'unité de contrôle des usages illicites de l'eau au moins jusqu'à la fin de 2009. | |
| 2.21 | Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments | <ul style="list-style-type: none"> Réaliser au moins 30 projets d'efficacité énergétique d'ici 2009. Réaliser au moins trois projets centrés sur une énergie renouvelable d'ici 2009. Réaliser au moins un projet de bâtiment écoénergétique (construction ou rénovation). | |
| 2.22 | Tenir des événements « éco-responsables » | <ul style="list-style-type: none"> Organiser au moins quatre événements respectant les principes de l'éco-responsabilité d'ici 2009. Distribuer un guide de bonnes pratiques relatif à la tenue d'événements éco-responsables. | |
| 2.23 | Améliorer la qualité des eaux de ruissellement pluviales qui se déversent dans les cours d'eau | <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'échantillonnage de la qualité de l'eau en rive afin de détecter des situations de contamination des eaux de surface en temps sec. Mettre en place un programme de suivi de la qualité de l'eau du réseau d'égout pluvial dans les secteurs problématiques. Corriger au moins 10 situations de contamination dans les réseaux d'égout pluvial. | |
| 2.24 | Étendre les programmes de type Éco-quartier | <ul style="list-style-type: none"> Ajouter de nouveaux organismes dans les secteurs non desservis de l'agglomération de Montréal. Sensibiliser les municipalités reconstituées de l'agglomération de Montréal à l'implantation d'organismes de type Éco-quartier. Soutenir les initiatives d'implantation de tels organismes. | |
| 2.25 | Détourner les résidus verts et les résidus de table de l'élimination | <ul style="list-style-type: none"> Planter les mesures liées à la collecte des résidus verts et des matières putrescibles découlant de l'adoption du PDGMR. Poursuivre l'implantation de l'équipement domestique de compostage des résidus verts. | |
| 2.26 | Planter de nouveaux écocentres | <ul style="list-style-type: none"> Planter au moins un nouvel écocentre d'ici la fin de 2009. Collaborer avec les administrations locales pour favoriser leur implantation. | |
| 2.27 | Mettre sur pied un concours de design industriel axé sur la réduction de la quantité de déchets à traiter | <ul style="list-style-type: none"> Collaborer à la mise en œuvre du concours en impliquant Design Montréal. | |
| 2.28 | Intégrer le développement durable aux pratiques de gestion | <ul style="list-style-type: none"> Concevoir des outils et promouvoir l'implantation de la gestion environnementale à Montréal. Former les décideurs et les employés à l'intégration de pratiques de gestion environnementale dans le cadre du travail. Intégrer aux dossiers adressés aux instances (C.A., haute direction, etc.) une section portant sur les impacts environnementaux et sociaux de la décision (en plus des impacts économiques). Évaluer les aspects économiques, sociaux et environnementaux des projets <i>Montréal 2025</i>. Prioriser les pratiques écologiques dans l'octroi de budgets additionnels aux arrondissements pour les activités de propreté. Développer des critères de développement durable pour l'aménagement des parcs. | |
| 2.29 | Devenir un Centre régional d'expertise sur l'éducation en vue du développement durable de l'université des Nations Unies | <ul style="list-style-type: none"> Confirmer la faisabilité de créer un centre régional d'expertise sur l'éducation en vue du développement durable. Mobiliser les acteurs dans la création du centre. Présenter la candidature de Montréal à l'Organisation des Nations Unies. | |
| 2.30 | Promouvoir l'économie sociale à Montréal | <ul style="list-style-type: none"> Soutenir les entreprises d'économie sociale dans les actions municipales. | |
| 2.31 | Assurer la gestion de la biodiversité en milieu urbain | <ul style="list-style-type: none"> Protéger la biodiversité en augmentant la superficie des milieux naturels protégés de façon à tendre vers la protection de 8 % du territoire montréalais. Consolider le rôle et la protection des grands parcs comme milieux biodiversifiés, notamment en mettant en place une gestion écologique de leur milieu naturel. Accroître la biomasse de Montréal. Favoriser la biodiversité par la diversification du patrimoine arboricole de Montréal. Favoriser la biodiversité par l'amélioration de la qualité des rives et cours d'eau. | |
| 2.32 | Mettre en œuvre des mesures de protection et de renaturalisation des rives | <ul style="list-style-type: none"> Développer une stratégie de mise en valeur des rives d'ici 2009. Renaturaliser des rives situées dans trois grands parcs d'ici la fin de 2008. Participer aux campagnes de nettoyage des rives dans le cadre de l'OpérationMontréal.Net. | |
| 2.33 | Établir une entente de partenariat avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique | <ul style="list-style-type: none"> Élaborer et fournir des programmes de formation conjointement avec le Secrétariat sur le thème de la biodiversité, sous la forme de séminaires, de formation en ligne, de discussions, etc., aux participants des rencontres régionales et internationales, et ce, dès 2007. Offrir une tribune exceptionnelle pour faire connaître le Secrétariat et les grands enjeux liés à la perte de la diversité biologique. | |
| 2.34 | Mettre sur pied un Centre montréalais sur la biodiversité | <ul style="list-style-type: none"> Offrir un espace sur le site du Jardin botanique pour la construction du centre. Rendre plus accessibles à la population les collections scientifiques en sciences naturelles des Muséums. | |
| 2.35 | Participer aux grands événements à caractère environnemental | <ul style="list-style-type: none"> Participer annuellement à au moins six grands événements à caractère environnemental. | |
| 2.36 | Harmoniser les services de gestion des matières résiduelles | <ul style="list-style-type: none"> Harmoniser la collecte des matières recyclables pour l'ensemble des résidents montréalais d'ici décembre 2007. Harmoniser la collecte des feuilles, des arbres de Noël et des résidus verts (jardins et émondage) pour l'ensemble des résidents montréalais d'ici la fin de 2008. | |

Activités de mise en œuvre

Communication

Les activités de communication sont étroitement liées à la mise en œuvre du plan et visent essentiellement à répondre aux objectifs suivants :

- Mettre en valeur les réalisations de l'agglomération de Montréal et de ses partenaires dans le cadre du Plan stratégique.
- Inciter les citoyens montréalais à adopter des pratiques de développement durable.
- Favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les organismes partenaires du plan.

Réseau d'échanges sur le développement durable

La circulation de l'information et de la sensibilisation joue un rôle crucial dans la mise en œuvre des actions du plan. De fait, la mise en place du Réseau d'échanges sur le développement durable au cours de la phase de démarrage 2005–2006 (action 1.20) s'est traduite par l'élaboration de divers outils de partage d'information :

- publication de neuf numéros du bulletin d'information *Domino*;
- fiches techniques sur le web pour chacune des actions pouvant être mises en place par les partenaires;
- quatre rencontres d'échanges de type déjeuners-causerie portant sur des thèmes abordés dans le Plan stratégique;
- Envoi de mémos express qui rappelait entre autres les événements se déroulant à Montréal et ailleurs en matière de développement durable;
- Élaboration d'un forum virtuel d'échanges.

Sur la base de l'expérience acquise au cours de la phase de démarrage, le *Réseau d'échanges*, avec la collaboration étroite du Conseil régional de l'environnement et de la Conférence régionale des élus de Montréal, poursuivra les objectifs suivants pour la période 2007–2009 :

- Partager les expériences, les défis surmontés et les bons coups des partenaires, en poursuivant les rencontres thématiques;
- Rendre facilement accessibles l'information et l'expertise des bonnes pratiques avec le forum virtuel d'échanges;
- Promouvoir les initiatives de développement durable de la collectivité montréalaise par leur diffusion sur des plateformes électroniques.

Internet

En plus d'abriter le Réseau d'échanges sur le développement durable, le site Internet ville.montreal.qc.ca/developpementdurable contient plusieurs renseignements qui facilitent la mise en œuvre du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*. Le site propose entre autres différents trucs et astuces qui peuvent être mis en place tant à la maison, au travail que dans les transports pour protéger l'environnement. Il permet également aux organismes montréalais de tous les secteurs d'activités de s'engager à mettre en œuvre une ou plusieurs des actions proposées dans le Plan.

Expertise et soutien

Dans l'ensemble de ses constituantes, les villes de l'agglomération de Montréal développent progressivement une expertise en matière de

développement durable. De plus, une équipe constituée en juin 2005 pour appuyer la mise en œuvre du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise* offre un soutien aux partenaires internes et externes.

Bilan annuel

Tout comme lors de la phase de démarrage 2005–2006, un bilan annuel présentera l'état d'avancement des actions de la phase 2007–2009. Ces bilans feront état des réalisations de l'administration montréalaise, des municipalités reconstituées et des organismes partenaires, de même qu'une synthèse des différentes activités de soutien au plan. Ces bilans seront l'occasion d'évaluer partiellement la portée des actions au regard des trois dimensions du développement durable.

Indicateurs de l'état de l'environnement

À l'intérieur de la démarche d'élaboration du plan, les partenaires ont reconnu le besoin d'assurer un suivi de l'état de l'environnement. Pour ce faire, un premier *Bilan des indicateurs de l'état de l'environnement pour la période 1999–2003* a été rendu public en novembre 2005. Cet exercice se poursuivra sur une base biennale afin de suivre l'évolution de l'état de l'environnement, et plus particulièrement, certaines problématiques environnementales ciblées dans le *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*. En se basant sur les indicateurs déjà élaborés (voir annexe 1), un *Bilan des indicateurs de l'environnement pour la période 2004–2005* sera finalisé au cours de l'année 2007 et publié à la fin de cette même année.

Annexe 1

Les indicateurs de l'état de l'environnement retenus pour les quatre orientations prioritaires.

Les indicateurs de l'état de l'environnement retenus pour les quatre orientations prioritaires

Pour chacune des quatre orientations prioritaires du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*, des **indicateurs de l'état de l'environnement** ont été développés afin de donner un aperçu des progrès ou des reculs en matière d'environnement sur le territoire montréalais. Les résultats de ces indicateurs sont publiés dans un rapport biennal.

| Orientation | Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre |
|----------------------|---|
| Indicateur 1 | Nombre de jours avec une mauvaise qualité de l'air |
| Indicateur 2 | Nombre de déplacements en transports en commun |
| Indicateur 3 | Nombre de véhicules immatriculés |
| Indicateur 4 | Débit journalier moyen de la circulation sur les ponts et les autoroutes de Montréal |
| Indicateur 5 | Nombre d'usagers du vélo à des fins utilitaires |
| Orientation | Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels |
| Indicateur 6 | Nombre de plaintes des citoyens concernant la qualité de vie |
| Indicateur 7 | Qualité bactériologique de l'eau en rive dans la région de Montréal (QUALO) |
| Indicateur 8 | Nombre de jours avec un taux de pollen d'herbe à poux élevé |
| Indicateur 9 | Superficie des aires protégées en milieu terrestre sur l'île de Montréal |
| Indicateur 10 | Superficie des parcs montréalais |
| Indicateur 11 | Nombre de kilomètres de rives publiques et de points d'accès à l'eau |
| Orientation | Pratiquer une gestion responsable des ressources |
| Indicateur 12 | Nombre d'avis d'ébullition de l'eau potable |
| Indicateur 13 | Consommation d'énergie et équivalents en GES pour l'île de Montréal |
| Indicateur 14 | Quantité d'eau potable produite annuellement |
| Indicateur 15 | Indice de qualité de l'eau du fleuve en aval de l'île de Montréal |
| Indicateur 16 | Quantité de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées |

| Orientation | Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, les institutions et les commerces |
|----------------------|--|
| Indicateur 17 | Nombre d'associations œuvrant en environnement |
| Indicateur 18 | Nombre d'organisations qui participent au <i>Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise</i> et nombre d'actions en cours de réalisation |
| Indicateur 19 | Nombre d'arrondissements dotés de programmes de sensibilisation à l'environnement |
| Indicateur 20 | Nombre d'industries, de commerces et d'institutions qui possèdent une certification environnementale ou un programme environnemental volontaire |



Annexe 2

Liste des personnes ayant contribué à la préparation du document

La Direction de l'environnement et du développement durable tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué aux travaux entourant la phase 2007–2009 du *Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*.

Guyon Ak'ingabe , Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
Amine Ali-Babio, Conseil jeunesse de Montréal
Janice Astbury, Centre d'écologie urbaine
Audrey Atwood, Centre de gestion des déplacements de Saint-Laurent
Hamid Ali Babillo, Conseil jeunesse de Montréal
Denise Babin, Vélo-Québec
Nicole Bastien, Regroupement des services éco-quartiers de Montréal
Chantal Beaudoin, Université Concordia
Yves Beaudoin, Université du Québec à Montréal
Pierre Belec, Société de verdissement de Montréal
André Bergeron, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
François Berthiaume, Aéroports de Montréal
Daniel Boudreau, Hydro-Québec
Stéphanie Bourgault, Conseil régional de l'environnement de Laval
Gilles Bourque, Fondation CSN
Véronique Brouillette, Centrale des syndicats du Québec
David F. Brown, Université McGill
Bernadette Brun, Voyagez Futé Montréal
Gäel Brux, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
Dino Bumbaru, Héritage Montréal
John Burcombe, Mouvement Au Courant
Régis Cabana, Fairmont Le Reine Elizabeth
Stéphane Cardi, PARI Saint-Michel
Serge Carignan, ICI Environnement
Robert Carrière, Collège Marie-Victorin
Danielle Casara , Conseil régional FTQ Montréal métropolitain
Martin Charbonneau, Caisse de dépôt et de placement du Québec
Cédrik Chassain-Cuvillier, Société de transport de Montréal
Gaétan Châteauneuf, Conseil central du Montréal métropolitain - CSN
Patricia Clermont, Association Habitat Montréal
Louis Cléroux, Conseil jeunesse de Montréal
Michael Cloghesy, Conseil patronal de l'environnement du Québec
Julie Cormier, Aéroports de Montréal
Virginie Cousineau, Technopôle Angus
Robert Couvrette, Université de Montréal
Claude D'anjou, Centre de gestion des déplacements de Côte-des-Neiges
Céline D'amours, Conseil patronal de l'environnement du Québec
Marie-Josée Denis, Agence de santé publique du Canada
Coralie Deny, Conseil régional de l'environnement de Montréal
Christian Desalliers, Sierra Club du Canada
Rebecca Deslauriers, Institut national de la recherche scientifique
Martin Dorais, Conseil du patrimoine de Montréal
Thérèse Drapeau, Conseil fédéral du Québec
Louis Drouin, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
Jacques Dubé, Sierra Club du Canada
Marc Duchesne, Société de transport de Montréal
Frédéric Dumais, Chambre de commerce du Montréal métropolitain
Jorge Escalante-Gafau, Conseil fédéral du Québec
Manon Forget, TOHU, la Cité des arts du cirque
Marie-Noëlle Foschini, Éco-Quartier Sainte-Marie
Pierre Frattolillo, Association industrielle de l'est de Montréal
Danielle Gagnon, Santé Canada
Monica Gandulfo, Agence métropolitaine de transport
Guy Garand, Conseil régional de l'environnement de Laval
Mélissa Garcia-Lamarca, Université Concordia
Jean Garon, Conseil régional de l'environnement de Montréal
Anne-Karine Gauthier , Société de développement environnemental de Rosemont
France Gauvin, Hydro-Québec
Nathalie Gervais, CLSC de Lasalle
Cristian Graf, Comité ZIP Jacques-Cartier
Sylvie Guilbeault, Les Amis de la montagne
Geneviève Handfield, Centre de gestion des déplacements de Côte-des-Neiges
Patricia Hanigan, Collège de Rosemont

Robert Hausler, École de technologie supérieure
André P. Hébert, Centre d'expertise sur les matières résiduelles
Julie Hébert, Fonds d'investissement en développement durable
Stéphanie Jagou, Unisféra
Pierre Jalbert, Université de Montréal
Yves Jean, ICI Environnement
Patricia Julien, Cégep de Saint-Laurent
Radu Juster, Université McGill
Norman King, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
Danielle Laberge, Université du Québec à Montréal
Lina Lachapelle, Association industrielle de l'est de Montréal
Manon Lacharité, Fonds en efficacité énergétique
Claudia Lacroix-Perron, Conseil jeunesse de Montréal
Amélie Laframboise, Fondation CSN
Camil Lagacé, Groupe Sine Nomine
Brigitte Laliberté, Éco-Quartier Saint-Jacques
Benoit Lalonde, Centre d'hébergement Lasalle
Ginette Lamontagne, Université McGill
Jean Langlais, Biosphère - Environnement Canada
Marie-Joëlle Lapointe, Éco-Quartier L'acadie
Suzanne Lareau, Vélo-Québec
Jean Laroche, Éco-Quartier Saint-Sulpice
Luc Lavoie, Centre d'écologie urbaine
Stéphane Leclerc, Consortium Écho-Logique
Vichy Lesieur, Environnement Jeunesse
Louise Letocha, Conseil du patrimoine de Montréal
Anny Létourneau, Équiterre
France Levert, Hydro-Québec
Robert Litzler, Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à
l'environnement
Aâfef Longou, Éco-Quartier Plateau Mont-Royal
Pierre Lussier, Corporation Saint-Laurent
Sarah Mailhot, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement
Anne Marcotte, Aéroports de Montréal
Carole Marcoux, Commission scolaire de Montréal
Claude Martin, Sierra Club du Canada
Jasmine Martin, Conseil régional FTQ Montréal métropolitain
Geneviève Massé, Festival écolo de Montréal
Thierry Mezzane, Conseil fédéral du Québec
Gérard Michaud, Palais des congrès de Montréal
Louise Millette, École Polytechnique de Montréal
Kathleen Ng, Université McGill
Marie Nobert, Hydro-Québec
Jérôme Normand, Environnement Jeunesse
Mohamad Osseyrane, RÉSEAU Environnement
Claudia Oulga Kadima, Centre d'aide à la réussite et au développement
Marc Paquin, Unisféra
Ronald Parent, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Johanna Pelhâtre, Éco-Quartier Saint-Jacques
Claire Pelletier, Commission scolaire de Montréal
Robert Perreault, Conseil régional de l'environnement de Montréal
Cynthia Philippe, Université du Québec à Montréal
Guillaume Plamondon, Bell Canada
Mario Poirier, Palais des congrès de Montréal
Martin Ponton, TOHU, la Cité des arts du cirque
André Porlier, Conseil régional de l'environnement de Montréal
Pierre Provost, Ruze Design
Luc Rabouin, Centre d'écologie urbaine
Lina Racine, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
Lise Raymond, RÉSEAU Environnement
Guy Raynault, Conférence régionale des élus de Montréal
France Remete, Centre de santé et des services sociaux de l'Ouest-de-l'Île
Élyse Rémi, Éco-Quartier Cartierville
Sydney Ribaux, Équiterre
Jeannot Richard, RECYC-QUÉBEC
Nicole Robert, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement
Philippe Robillard, Ferme Pousse-menu
Chantal Rouleau, Comité ZIP Jacques-Cartier
Marie-Noëlle Roy, Centre international de solidarité ouvrière

Marco Saint-Pierre, Éco-Quartier Saint-Michel
Nathalie Saint-Pierre, Gaz Métro
Isabelle Samson, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
Yannick Sauvé, Fonds en efficacité énergétique
Richard Savignac, Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal
Hugo Séguin, Équiterre
Michel Séguin, Fondation Bronfman
Sophie Seguin-Lamarche, Ruze Design
Gilles Sénécal, Institut national de la recherche scientifique
Denis Sirois, Association québécoise de vérification environnementale
Robert Stafford, Société de transport de Montréal
Jean-François Stéphane, Merck Frosst
Charles Tanguay, Union des consommateurs
Sylvie Tanguay, Ministère des Transports du Québec
Martin Tétreault, Conseil fédéral du Québec
Marie-Joëlle Tremblay, Cirque du Soleil
Paul-Antoine Troxler, Éco-Quartier Peter-McGill
Dimitri Tsingakis, Association industrielle de l'est de Montréal
Jean-Guy Vaillancourt, Université de Montréal
Pierre Vailland, Éco-Quartier Voisins du Sault
Nancy Vallière, Hydro-Québec
Martin Veillette, Caisse d'économie solidaire Desjardins
Pierre Véronneau, Coopérative de travail Terre Nouvelle
Marco Viviani, Communauto
Claire Wallou, Centre de santé et des services sociaux de l'Ouest-de-l'Île
Sébastien Yelle, Conseil fédéral du Québec
Sorya Zarati, Centre de gestion des déplacements de Côte-des-Neiges
Nathalie Zinger, Héritage Montréal
Virginie Zingraff, Conférence régionale des élus de Montréal

Le personnel de l'administration municipale

Patrice Allard, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle
Diane André, Service des infrastructures, transport et environnement
Francine Armand, Service des affaires corporatives
Serge Barbeau, Service des infrastructures, transport et environnement
Gaby Beaulac, Arrondissement de Saint-Laurent
Olivier Beausoleil, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle
Michel Bédard, Service des infrastructures, transport et environnement
Roger Benhamou, Arrondissement d'Achetsic – Cartierville
Jean Bertrand, Service des infrastructures, transport et environnement
Robert Besner, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
Marie-Hélène Binet-Vendal, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
Daniel Bissonnette, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
Marc Blanchet, Service des infrastructures, transport et environnement
Céline Bouchard, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle
Diane Boulet, Service des infrastructures, transport et environnement
Stéphane Brossault, Service des infrastructures, transport et environnement
Christine Caillé, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
André Cazalais, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
Nicole Chamberland, Service des infrastructures, transport et environnement
Agnès Chapas, Service des infrastructures, transport et environnement
Carole Chouinard, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle
Jean-Paul Collinge, Arrondissement de L'Île Bizard – Sainte-Geneviève
Anne-Marie Comparot, Service des infrastructures, transport et environnement
Sylvie Comtois, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle
Gilles Côté, Arrondissement d'Achetsic – Cartierville
Ava L. Couch, Ville de Mont-Royal
Luc Couillard, Service des infrastructures, transport et environnement
Kate Coulter, Ville de Beaconsfield
Martin Cuerrier, Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
Denis Cyr, Arrondissement de Mercier – Hochelaga – Maisonneuve
Ghariba Dagdague, Service des infrastructures, transport et environnement
Nicolas Dedovic, Service des infrastructures, transport et environnement

Guy Deschamps, Service des infrastructures, transport et environnement
Alain Dufort, Arrondissement de Ville-Marie
Lynn Duranceau, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle
Emmanuel Felipe, Service des infrastructures, transport et environnement
Daniel Fleury, Arrondissement de Mercier – Hochelaga – Maisonneuve
Johanne Fradette, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle
Marina Frangioni, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
Liette Gagnon, Service des affaires corporatives
Louise Geoffrey, Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce
Kevin Gibbs, Ville de Pointe-Claire
Nancy Giguère, Service des infrastructures, transport et environnement
Yves Girard, Service des infrastructures, transport et environnement
Marie-Annick Godin, Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce
François Goulet, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
Pierre Gravel, Service des infrastructures, transport et environnement
Guylaine Grenier, Service des affaires corporatives
Nicole Halper, Service des communications et des relations avec les citoyens
Pierre Hébert, Arrondissement de Montréal-Nord
Michel Jobin, Arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension
Robert Kahle, Service des infrastructures, transport et environnement
Sophie Laberge, Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
Michel Laflamme, Arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension
Michel Lamontagne, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle
Gilles Lamoureux, Arrondissement de Lachine
Mario Lanoie, Service des affaires corporatives
François Lapalme, Arrondissement de Saint-Laurent
Rachel Laperrrière, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle
Laurent Laroche, Service des infrastructures, transport et environnement
Martial Larose, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle
Daniel Lauzon, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle
Jean-Marc Lavigne, Service des affaires corporatives
Claude Lavigueur, Ville de Beaconsfield
Johanne Lavoie, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
Raymond Lavoie, Arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension
Annick Le Floch, Service des infrastructures, transport et environnement
Francine S Lemieux, Service des infrastructures, transport et environnement
Marie-Josée Lessard, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
Jean Lewis, Arrondissement du Sud-Ouest
Hervé Logé, Service des infrastructures, transport et environnement
Mai Mac-Thiong, Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles
Marie-Claude Massicotte, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle
Mario Masson, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle
Valérie Matteau, Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
Pierre Morissette, Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie
Philip Oneson, Service des infrastructures, transport et environnement
Éric Painchaud, Ville de Mont-Royal
Guylaine Parr, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle
Yves Provost, Service des infrastructures, transport et environnement
Christianne Rail, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
Éliane Raymond, Service de la sécurité incendie
Paul Robillard, Arrondissement de Lachine
Sylvain Roy, Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
Pierre Sainte-Marie, Arrondissement de Ville-Marie
Jacques Savard, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle
Bernard Séguin, Service des infrastructures, transport et environnement
Serge Thibault, Arrondissement de Ville-Marie
Claude Thiffault, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle
David V Tordjman, Ville de Côte-Saint-luc

Sylvie Tousignant, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle

Jacques Tremblay, Service des infrastructures, transport et environnement

Andrée Turenne, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle

Jean-François Luc Vachon, Service des infrastructures, transport et environnement

Lucie Veilleux, Ville de Beaconsfield

Nicole-Sophie Viau, Service des infrastructures, transport et environnement

Gilles Vincent, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle

Jean Walsh, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine

Martin Wexler, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine

Chaque geste compte.
Partenaire de «l'effet domino».



ville.montreal.qc.ca/developpementdurable